ACADEMIE D'ALGER

المراكز الإجتماعية التهذيبية

CENTRES SOCIAUX EDUCATIFS

4ème Trimestre 1961 – N° 20

BULLETIN DE LIAISON D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

BULLETIN DE LIAISON

N° 20

4me TRIMESTRE 1961

Sommaire

- La conversion des Foyers de Jeunes en Centres Sociaux Educatifs est un acte de foi 2

Pédagogie :

- L'Instituteur du bled .. 4
- La misère du monde rural algérien 7
- L'enseignement et la formation professionnelle agricoles en Algérie 9
- Les activités agricoles dans les C.S.E. 13

Vie des Centres :

- L'enseignement agricole vu par un chef de Centre 20
- Campagne Taille des oliviers 22

Coopération :

- Les petites industries dans les pays en voie de développement 26
- A.B.C. du futur coopérateur 27
- Nouvelles de l'A.C.E.B.A. 34

Information Documentation :

- Exposition itinérante du Plan de Constantine 35
- Documents nouveaux .. 38
- Emissions T.V. en 1962 39

SERVICE DES CENTRES SOCIAUX ÉDUCATIFS

Château Royal

El-Biar — Alger

ÉDITORIAL

AU terme de sa tournée en Algérie les 15, 16 et 17 novembre 1961, M. le Ministre de l'Education Nationale, dans une déclaration remise à la presse, a notamment déclaré : « Il m'a été particulièrement agréable de remarquer aussi l'effort qui se fait et les résultats obtenus par les Centres Sociaux. » Cette déclaration, qui faisait suite à la visite du Centre Social de Guynemer, en Kabylie, et à l'inauguration du Centre Social de Bizot, dans l'Est Constantinois, par M. le Préfet Belhaddad, met en relief le rôle important que commencent à jouer les Centres Sociaux en Algérie, rôle qui ne fera que croître en raison de l'absorption des Foyers de Jeunes et de la mise en service de nouveaux Centres Sociaux. Le nombre total des Centres Sociaux va passer de 67 en juillet 1961 à 350 en octobre 1962. M. Mayer, Recteur de l'Académie d'Alger, lors d'une récente émission télévisée à Alger, a bien voulu également souligner les progrès de nos Centres.

Tout cela n'a pu et ne pourra se faire que grâce au dévouement de tous. La première qualité demandée à chacun est de croire en la vertu des Centres Sociaux. Les pessimistes, les hésitants, les sceptiques n'ont pas de place parmi nous. Je sais que tous ceux qui sont restés sont pénétrés très sincèrement de l'importance des Centres Sociaux et qu'ils consacrent à leur fonctionnement le meilleur d'eux-mêmes. Je les en remercie et les félicite.

Certes, les difficultés ne sont pas toutes aplanies, mais la plupart d'entre elles sont en cours de règlement. Les possibilités nouvelles de recrutement offertes à ceux qui n'ont ni diplômes ni scolarisation dans le second degré mais qui présentent de sérieuses garanties de culture, la décision d'employer immédiatement tout

candidat sans attendre les autorisations nécessaires, la parution proche d'un statut définitif du personnel dont les principes ont été proposés à M. le Ministre de l'Education Nationale, les mesures de déconcentration à l'échelon de chaque inspection académique, constituent en ce sens d'heureuses dispositions.

L'intérêt que porte à notre œuvre M. le Recteur d'Académie, venu lui-même présider nos séances de travail, le 4 décembre, constitue dans notre action un nouvel atout de première efficacité.

Enfin, ce bulletin, qui met en relief nos activités agricoles, la vie du monde rural, les formes de la coopération, le fonctionnement de certains centres adaptés aux conditions locales particulières, les éléments les plus récents d'information et de documentation, illustre à sa façon le dynamisme des Centres Sociaux, leur progression constante à laquelle mon prédécesseur, M. LESNE, aujourd'hui Maître de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger, avait déjà contribué avec tant de compétence et de dévouement.

Enfin, il m'est agréable de signaler l'atmosphère de confiance et de collaboration féconde dans laquelle s'est effectué le transfert des Foyers de Jeunes. Nous nous attachons à poursuivre l'œuvre si vaillamment entreprise par la Direction des S.F.J.A.

Max MARCHAND,
Inspecteur d'Académie
Chef du Service
des Centres Sociaux Educatifs.

La Conversion des Foyers de Jeunes en Centres Sociaux est un acte de foi

● Daniel Halevy a caractérisé notre siècle par une très belle image qui se résume en deux mots : « l'accélération de l'Histoire ». Cette dominante nous conduit à repenser les problèmes de l'homme dans une perspective nouvelle et sans cesse renouvelée.

L'EDUCATION elle-même n'échappe pas à ce vaste mouvement d'évolution qui bouscule incessamment les structures traditionnelles entraînant dans tous les domaines des transformations rapides et radicales. La responsabilité des organismes chargés de la formation de l'être humain se révèle particulièrement redoutable dans les pays dits sous-développés.

En Algérie, l'Education Nationale a accompli depuis un siècle une œuvre dont l'ensemble cohérent et solide constitue un édifice remarquable. Mais les nécessités du monde moderne et l'existence d'une révolution violente et radicale ont entraîné la naissance de nouvelles institutions originales par leur structure et leur sens de l'adaptation aux conditions du milieu : Ce sont les Centres Sociaux Educatifs (C.S.E.) et le Service de Formation des Jeunes en Algérie (S.F.J.A.).

Les Centres Sociaux Educatifs intégrés à l'Education Nationale s'adressent à l'ensemble des populations sous-développées; Auxiliaires indispensables de l'Ecole traditionnelle, ils développent leurs efforts dans les différents plans de l'action sociale

Créé en décembre 1958, le S.F.J.A. a succédé au Bureau Central de la Jeunesse. Son action tend essentiellement à donner aux Jeunes de plus de 14 ans, garçons et filles indistinctement, une « éducation de base », une éducation physique et une formation professionnelle ou ménagère selon le cas. Mais si essentielle soit-elle, il est précisé toutefois que l'action de cet organisme demeure elle aussi complémentaire de celle menée par les services traditionnels de l'Education Nationale.

La prise de conscience du douloureux problème de la jeunesse algérienne s'est imposée d'une

manière brutale et impérative. Des études statistiques approfondies ont révélé que 150.000 jeunes arrivent annuellement à l'âge post-scolaire. Près de 40.000 jeunes gens sont pris en charge par les organismes traditionnels de l'Education Nationale pour effectuer des études normales dans les différentes disciplines intellectuelles ou techniques, 35.000 autres vivant en milieu familial rural peuvent recevoir une formation traditionnelle valable. Il reste une masse imposante de 75.000 adolescents qui entrent dans la vie sans aucune formation et sans espoir d'une situation décente et stable. Le problème est à la fois social, économique et politique.

Il fallait donc dans un délai relativement court prendre en charge cette jeunesse, l'éduquer et la former, la sortir de l'ornière et lui redonner l'espoir et le courage d'affronter la vie dans des conditions physiques et intellectuelles revalorisées à l'échelle humaine et moderne.

Cette réalité conduisait à l'expansion d'un réseau d'organismes spécialisés tels que les Foyers sportifs, les Foyers de Jeunes, les Centres de Formation de la Jeunesse (C.F.J.A.), la Maison du Jeune Travailleur et, pour la formation des cadres, le Centre de Nantes pour les jeunes filles et celui d'Issoire pour les garçons.

Les Foyers de Jeunes dirigés chacun par un officier de réserve fonctionnaient sous le contrôle et dans le cadre des S.A.S. Ils groupaient en général une section de 40 garçons environ et un nombre à peu près identique de jeunes filles sous le régime de l'externat. Le rôle de l'armée a été prépondérant dans cette action à l'égard des jeunes, et l'on imagine sans difficulté les nombreux problèmes de reconversion et d'adaptation que s'imposait l'armée pour accomplir des tâches éducatives qui ne peuvent s'improviser et qui demandent toujours un long mûrissement.

En raison même des impératifs pédagogiques les Foyers de Jeunes devaient inéluctablement suivre leur évolution naturelle pour retrouver dans un délai proche ou lointain le cadre rationnel et sûr de l'Education Nationale.

Cette évolution, inscrite d'ailleurs dans les textes, s'instaure progressivement dans les faits et si l'Armée a participé initialement au nouvel effort d'éducation entrepris depuis quelques années, il est normal maintenant que l'Education Nationale reprenne les attributions qui lui incombent par vocation.

La conversion des Foyers en C.S.E. est un acte de foi et d'espérance ; cette opération ne devrait et ne présente en fait aucune difficulté puisqu'il existe un rapport étroit entre les deux organismes tant au point de vue de leur définition que de leur mission dont le but est « d'assurer par des moyens appropriés la promotion humaine d'une collectivité de jeunes sous-évolués » ; de même qu'il est précisé dans l'organisation générale du Service que l'implantation des Foyers doit s'effectuer en accord avec les C.S.E. « en un lieu où ils ne risquent pas de faire double emploi ». Et qu'enfin l'article 8, plus explicite encore, prévoit « que les Foyers sont susceptibles d'être transformés ultérieurement en C.S.E. ; leur passage à l'Education Nationale pourra être envisagé lorsque cette administration disposera des moyens de prise en charge ».

L'heure du transfert venue et le principe étant admis, le calendrier de passation se trouve précisé dans la lettre rectorale de juillet 1961 qui dresse un plan d'action en deux temps : une première tranche de 50 Foyers à prendre en octobre, l'autre à peu près équivalente sera absorbée en février 1962.

Le transfert des 50 premiers Foyers s'est effectué dans des conditions excellentes. L'armée ayant compris la nécessité de cette conversion, a fait preuve d'un esprit de compréhension quel que fût son regret d'abandonner une œuvre à laquelle elle s'est beaucoup attachée et dont il convient de souligner l'importance et la grandeur.

Pour bien marquer la volonté sereine de l'Education Nationale de poursuivre avec succès l'opération transfert, il a été décidé d'organiser une séance commune de travail au S.F.J.A. au cours de laquelle des contacts cordiaux et courtois ont été établis. Ils ont permis de mieux situer la grandeur de notre tâche et de préparer dans ses moindres détails le transfert de la seconde tranche qui s'échelonne de janvier à mars, et qui ne comprend pas moins de 66 Foyers. Tous les problèmes concernant le personnel, l'équipement, les constructions et les aménagements ont été évoqués avec le souci constant de ne rien laisser au hasard, de ne rien omettre qui put constituer plus tard une difficulté.

Il convient cependant de souligner dans le cadre de l'organisation des C.S.E. multipliés par l'intégration massive des Foyers de Jeunes, que le problème de l'encadrement a suscité de sérieuses inquiétudes. Le Service Central s'efforce de faire face aux besoins en personnel d'encadrement en développant par tous les moyens en sa possession la prospection et le recrutement de candidats valables grâce aux mesures libérales intervenues depuis peu qui nous libèrent d'un formalisme paralysant.

L'Education Nationale est heureuse et fière à la fois de reprendre à son compte l'œuvre d'éducation des Jeunes quelles qu'en soient les difficultés. Elle accepte la lourde responsabilité qui est traditionnellement sienne de former des hommes ; car l'homme n'est pas seulement « l'homo faber » qui s'enorgueillit de ses machines électroniques, de la conquête de l'espace intersidéral ou de la bombe H, il est aussi un questionneur et il veut se connaître, toute sa dignité réside dans ce besoin de comprendre et de s'interroger sur ses actes et sur son destin.

Pour les C.S.E., le problème fondamental de l'éducation de l'homme, de tous les hommes, c'est de les aider efficacement sur la voie de leur devenir, c'est de les rendre attentifs aux problèmes de leur vie personnelle quotidienne, vie familiale. vie sociale, vie du citoyen, du syndicaliste, du coopérateur. L'éducation doit valoriser l'homme et le réintégrer dans l'homme « fragile roseau pensant » afin qu'il suive une pente ascendante et non descendante.

Faire des hommes pleinement conscients, responsables et solidaires, telle semble être pour l'essentiel l'ambition des C.S.E. dans le cadre de l'Education Nationale dont l'œuvre demeure impérissable.

Ali HAMMOUTENE,
Inspecteur de l'Enseignement
du 1er degré,
Chef de Service Adjoint des C.S.E.

L'Instituteur du bled

Nous commençons, sous cette rubrique, la publication de textes parus dans le « Bulletin de l'Enseignement des Indigènes » et qui retracent la vie de l'Instituteur du bled, son action éducative débordant largement hors de l'école, son rôle d'éducateur de base avant la lettre, ses réalisations, ses espoirs et aussi ses échecs. C'est-à-dire, en un mot, son dévouement.

Nous voudrions rappeler à tous, ce pionnier de la première heure qui est à présent notre guide. Ce sera une manière de lui rendre hommage et d'associer à son souvenir le vénérable « Bulletin de l'Enseignement des Indigènes » qui, avec sa fine couverture bleue, ses pages de couleur paille, figure, sinon par sa présentation, du moins par son contenu, le digne ancêtre de notre bulletin richement illustré, imprimé sur papier couché, comme les revues de grande classe.

Mouloud FERAOUN.

Projet d'organisation du travail agricole dans une école d'indigènes

Projet publié dans le « Bulletin de l'Enseignement des Indigènes » de l'Académie d'Alger n° 127 - Novembre 1903.

L'Instituteur de T... Z... à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Alger.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-contre un rapport sur l'enseignement du travail agricole de T... Z... ; ce rapport renferme un projet d'organisation que je soumets à votre bienveillant examen.

Je serais heureux qu'il reçoive votre haute approbation et que vous m'autorisiez à le mettre en pratique dès cette année.

Je crois inutile de vous assurer que je mettrais tout mon cœur à le bien mener et à obtenir les résultats que j'expose.

C'est un essai qui, tout en ne coûtant rien que du travail, aura, je l'espère, les plus heureuses conséquences pour l'école et le pays, si vous voulez bien me permettre de le tenter.

T... Z..., le 5 octobre 1903.

L'Instituteur.

EE. D.

Dans la préface du plan d'études de l'enseignement primaire des indigènes je lis cette phrase :

« Le jeune indigène formé dans nos écoles est préparé à améliorer les conditions d'existence de sa famille. Ses préoccupations sont tournées vers les travaux des champs ou de l'atelier. »

Voilà donc un des buts de nos écoles bien défini, et l'école de T... Z... étant dans une région essentiellement agricole, c'est vers les travaux des champs que doit être orienté notre enseignement.

Dans les considérations générales qui précèdent le programme de l'enseignement agricole, je trouve cette autre phrase :

« Que l'instituteur regarde autour de lui, qu'il se rende compte de ce qu'il y a à faire au point de vue agricole, et qu'il oriente son enseignement en conséquence. »

Voilà donc le programme que chaque instituteur d'une région agricole doit se tracer, et dont il doit poursuivre la réalisation par tous les moyens dont il dispose.

Dans cet ordre d'idées, je me suis posé les questions qui vont suivre, et que j'ai résolues au fur et à mesure que je connaissais mieux le pays et les indigènes.

1° De quoi vivent les indigènes de la région ?

Exclusivement des produits de l'agriculture et du salaire de leur travail chez les colons au moment des récoltes.

2° Comment vivent-ils ? Quelle est leur condition matérielle ?

A quelques exceptions près, ils sont dans une situation matérielle déplorable ; mal nourris, mal vêtus et mal logés. La plupart ne mangent,

pendant la moitié de l'année, que des cardons, des navets, des racines de plantes sauvages et des caroubes. Nombre d'enfants ne mangent pas de couscous une fois par semaine à partir de février et jusqu'à la moisson, et ne goûtent de la viande que deux ou trois fois l'an. Aucun n'a de chaussures ; plusieurs n'ont point de coiffure, et, pour un certain nombre, un vieux sac tient lieu de burnous, alors que la gandoura est remplacée par un chiffon qu'on ne peut faire laver que par un grand soleil, attendu qu'il n'y en a point pour le remplacer pendant cette opération.

3° A quoi faut-il attribuer cette misère générale ?

A des raisons multiples que je vais résumer, mais qui résultent toutes de l'ignorance des principes agricoles, du manque de prévoyance, de la perte involontaire du temps et de spéculations routinières et ruineuses.

Exemples :

1. Peu ou pas de légumes ;

2. Pas d'assolement ;

3. Peu d'animaux, quelquefois pas du tout ;

4. Conséquemment, peu ou pas de fumier ;

5. Travaux agricoles insuffisants, exécutés souvent après le moment propice, et mal compris ;

6. Semences prises au hasard, sans choix ni sélection;

7. Assez fréquemment, pas de semence ; alors on ne sème pas, ou on a recours aux usuriers qui réclameront à la moisson 8 à 9 francs pour une mesure de blé prêtée en janvier ou février ;

8. Beaucoup de broussailles, de terres incultes ;

9. Beaucoup de vieux arbres, en partie desséchés ;

10. Mauvais entretien des arbres ; peu de plantations ;

11. Ignorance de la greffe ;

12. Abandon des champs pour aller travailler chez les colons, afin de se procurer de l'argent ;

13. Vente des récoltes à l'avance et à vil prix, et vente des animaux en mauvaise saison, toujours pour la même raison ;

14. Mauvais procédés d'oléification et de dessication de figues ;

15. Maladies fréquentes résultant d'une mauvaise hygiène et d'une mauvaise alimentation.

4° Peut-on remédier à cette situation ?

L'indigène est né dans la misère ; il y a croupi et il s'y croit condamné à perpétuité ainsi que toute sa famille. Fataliste, imbu de préjugés, il me paraît difficile de l'amener, par des raisonnements et des conseils, à croire seulement qu'il peut espérer un sort plus heureux pour lui et sa postérité. Vouloir lutter contre toutes ses erreurs et ses mauvaises habitudes serait, je crois, une utopie ; ce serait semer dans une terre inculte et en mauvaise saison.

Adressons-nous à l'enfant, c'est-à-dire à la génération de demain. C'est une terre vierge, que nous pouvons cultiver et dans laquelle la bonne semence, mise à temps, se développera et fructifiera.

5° Comment et par quels moyens arriverons-nous à préparer l'enfant à améliorer sa situation matérielle ?

Faisons toucher du doigt à l'enfant les causes de sa misère ; montrons-lui qu'il peut en sortir un jour, amenons-le à le vouloir, apprenons-lui les moyens de le faire, en l'instruisant. Tout cela rentre dans le cadre de nos programmes, et l'enfant est à même de comprendre. Mais si nous nous bornons aux raisonnements et aux conseils, il y a fort à craindre que le résultat ne soit pas ce que nous pourrions en attendre.

Qui ne sait que l'exemple, la pratique, la preuve matérielle et palpable, entraînent la conviction, alors que les raisonnements les plus serrés et les plus logiques laissent beaucoup d'incrédules et d'indécis ?

« Tout pour la pratique et tout par la pratique », disent encore les programmes.

L'école doit être l'expérience de la vie ! Qu'elle le soit.

Que fera l'enfant devenu chef de famille ? Il travaillera ; apprenons-lui à travailler en le laissant travailler. Il sera cultivateur (dans cette région), faisons-en un cultivateur intelligent et éclairé ; mais souvenons-nous que c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Que notre école soit une école d'apprentissage et que notre élève soit un apprenti cultivateur. Faisons-lui créer, exploiter une propriété selon les méthodes rationnelles les plus avantageuses pour la région, et quand il quittera l'école, quand il aura fait ce qu'il doit faire toute sa vie, le pli sera pris ; il n'aura plus qu'à continuer et à faire pour lui ce qu'il aura fait pour la communauté à l'école. Il aura vu la marche à suivre : il l'aura suivie, en aura constaté les résultats et, s'étant rendu compte que la pratique ne fait que confirmer la théorie, nul doute maintenant qu'il ne mette la théorie en pratique.

De même qu'on a annexé des ateliers à certaines écoles et qu'on y a donné un enseignement manuel pratique, de même annexons la ferme à l'école dans les régions essentiellement agricoles et donnons-y un enseignement agricole vraiment pratique.

Les jardins d'enfants, les champs de démonstration sont établis dans ce but ; mais ils ne permettent pas, en raison de leur étendue restreinte de faire vivre à nos élèves la vie qui sera plus tard celle dont dépendra l'avenir de leurs familles. Ce qu'il faut, c'est une véritable exploitation avec tous les travaux qu'elle comporte, avec ses différentes sources de revenus, et sa comptabilité disant aux yeux par l'éloquence des chiffres: voilà le produit du travail, de l'économie, de l'ordre et de la science.

Ce serait parfait, dira-t-on, mais malheureusement ce n'est pas possible !

Et le terrain ? Et les outils ? Et les animaux ? Et les bâtiments ? Et la première mise ? Et que deviendra l'instruction générale ?

J'ai envisagé toutes ces questions embarrassantes et à l'école de T... Z... je crois pouvoir les résoudre toutes avec une somme de 200 fr. que je m'engage à avancer de bon cœur si la commune refuse de la voter, et voici comment j'ai établi mes calculs :

1° **Terrain.** — Environ 25 hectares de broussailles entourant l'école et appartenant à la commune qui n'en tire aucun revenu (non loué). Sur ma demande, M. l'Administrateur, lors de l'ouverture de l'école, m'a accordé 2 hectares, et je suis persuadé qu'il m'accorderait toute l'étendue qui serait nécessaire pour cette œuvre. Donc terrain.. 0 fr.

2° **Outils.** — Avec une somme de 50 fr. nous pourrions compléter notre outillage agricole de façon à pouvoir mettre un outil entre les mains de l'élève de la 1re classe (c. élém. et c. moyen)..... 50 fr.

3° **Animaux.** — Point la première année.. »

4° **Bâtiments.** — Inutiles la première année »

5° **Labours.** — 4 journées à l'hectare, soit 2 hectares environ qui pourraient être cultivés la première année (2 hectares sont déjà défrichés, 2 autres le seraient cet hiver) à 3 fr. par jour..... 24 fr.

6° **Engrais** chimiques sur une petite étendue et à titre d'expérience seulement la première année.. ..... 20 fr.

7° **Dépiquage.** — Environ 6 jours à 2 fr... 12 fr.

8° **Achat de sacs.** — 25 à 0 fr. 50.. 12,50

9° **Réparation** d'outils et frais imprévus.. .. 81,50

Total des frais de première année... 200 fr.

Reste la question de l'instruction générale.

Tous les élèves passent, en arrivant à l'école, dans la 2e classe ; ils y restent jusqu'à ce qu'ils connaissent le programme du cours préparatoire et du cours élémentaire (1re année). Ils passent ensuite dans la 1re classe.

Ici, la première séance serait consacrée à l'instruction proprement dite ; la 2e séance serait consacrée à l'enseignement agricole. C'est là la modification que je demande à Monsieur le Recteur de vouloir bien autoriser.

Je crois pouvoir annoncer que l'enseignement général n'aurait que fort peu à souffrir de cette mesure. En effet, les cinq séances de classe de l'après-midi (ou du matin) d'une semaine étant supprimées, c'est 15 heures en moins pour l'instruction.

Or, sur ces 15 heures, il y a cinq récréations d'une demi-heure, soit 2 h. ½ et 3 heures qui sont consacrées à l'agriculture, soit 5 h. ½. D'où perte de 9 h. ½ seulement par semaine. Mais il convient de remarquer que pendant l'hiver, il y a bon nombre de jours où les travaux agricoles sont impossibles en raison du mauvais temps, ou de l'état de la terre ; qu'au printemps et en été, il y a également beaucoup de jours où il y a si peu à faire aux champs que la séance ordinaire d'agriculture doit suffire. Ce n'est donc que pendant la moitié de l'année à peine que ces 9 h. 30 par semaine seraient détournées de l'enseignement général, ce qui nous donne une moyenne de 4 h. ½, soit moins de 1 heure par jour pour toute l'année. Les séances d'adultes y suppléeraient. D'ailleurs, au cours des travaux agricoles ce serait une continuelle leçon de français qui serait donnée, et ce serait, certes, la plus profitable, la vraie conversation courante.

Et, en admettant encore que l'instruction générale y perde un peu, les résultats obtenus seraient une large compensation à cet inconvénient.

Décision de M. le Recteur

Le Recteur a autorisé M. D. à se concerter avec M. l'Administrateur de la commune mixte et avec les parents de ses élèves pour mettre son projet à exécution immédiatement. Il l'a félicité chaudement de son initiative. De même que le travail industriel a été organisé dans quelques écoles d'indigènes des villes, il est à désirer que le travail agricole se développe dans les écoles rurales. Les jardins créés par beaucoup d'instituteurs à côté de leur école, en pleine tribu, rendent déjà de grands services ; mais si on pouvait donner à cette partie pratique de l'enseignement plus d'extension, organiser à côté de l'école, sous la direction d'un instituteur ami du progrès, une sorte de petite ferme où les plus grands élèves seraient exercés à tous les travaux de la culture convenant au pays, aux soins à donner aux bestiaux, à tout ce qui concerne la tenue d'une exploitation agricole modeste, ce serait un bienfait inestimable pour la partie de la population musulmane qui est appelée à vivre des produits de l'agriculture et qui, trop souvent, vit dans la misère parce qu'elle ne sait pas tirer parti des ressources du sol.

Nous sommes convaincus que d'autres instituteurs suivront l'exemple que va leur donner leur collègue. L'enseignement des indigènes acquerra ainsi un nouveau titre à l'estime et à la reconnaissance de tous.

C. J.

« Bulletin de l'Enseignement des Indigènes » - n° 127.
NOVEMBRE 1903.

La misère du monde rural algérien

Des statistiques récentes indiquent qu'en Algérie, sept millions d'individus ne mangent pas à leur faim, sont mal vêtus et habitent dans des demeures dépourvues de toute commodité.

On est frappé en parcourant les campagnes algériennes par le spectacle de la vie malheureuse des fellahs; les masures de leurs villages, l'aspect de leurs enfants, la pauvreté de leur habillement et jusqu'à la maigreur de leurs bêtes.

De nombreuses études objectives et savantes montrent à l'aide de chiffres éloquents l'insuffisance alimentaire d'une grande partie de la population.

La misère est donc le fléau le plus redoutable qu'il faut combattre énergiquement et rapidement.

Le Centre Social Educatif, dont l'un des buts est « d'augmenter le niveau de vie », se doit de participer à ce combat en orientant son action vers le « gagne-pain et le mieux-être ».

Pour lutter efficacement contre cette calamité publique, essayons de déceler les causes pour proposer un remède approprié.

Nous sommes en droit de nous demander :

Pourquoi l'Agriculture évoluée en Algérie, qui a opéré de véritables prodiges dans les zones de grande production, permet-elle de vivre dans une grande aisance à une minorité de la population, alors que l'Agriculture traditionnelle ne nourrit plus le fellah ?

Les principales causes de cette situation déplorable nous paraissent être les suivantes :

A. — Le faible rendement des terres appartenant aux autochtones,

B. — L'accroissement de la population,

C. — Le développement de la colonisation.

A. — LE FAIBLE RENDEMENT DES TERRES

Si l'on prend le blé qui est la principale céréale que cultive le paysan, on constate un rendement médiocre.

En effet, il récolte 4 quintaux environ à l'hectare au lieu de 7 quintaux qu'obtient le colon.

Quels sont donc les motifs de ce faible rendement dans l'Agriculture traditionnelle ?

a. — d'une façon générale, les terres des fellahs ne sont pas des lieux de prédilection pour les cultures.

b. — le régime de propriété est très complexe (indivision, habous, kharouba, arch, etc...) et c'est de ce régime que dépend l'exploitation de la terre.

c. — le fellah est trop pauvre pour acquérir le matériel et le cheptel nécessaires aux travaux de culture.

Ses méthodes de travail sont archaïques.

Nous pouvons conclure que malgré son grand amour de la terre, le paysan algérien livré à lui-même ne peut guère accroître le rendement de son lopin de terre.

Pour aider les paysans à faire regresser la misère, il est indispensable qu'un membre de l'équipe d'un Centre Social Educatif rural s'efforce d'être un conseiller agricole. Son rôle consistera surtout à faire connaître aux fellahs certaines techniques qu'ils ignorent en leur indiquant des plants plus résistants, plus productifs. Mais pour l'essentiel, ces fellahs connaissent bien la terre. Dans ce domaine, ce sera le conseiller agricole qui aura beaucoup à apprendre au contact des fellahs.

B. — L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Comme dans tous les pays du monde, l'Algérie enregistre une baisse dans la mortalité.

Les progrès de la science ont enrayé certaines épidémies qui, jadis, opéraient des ravages chroniques dans la population.

Pour donner une idée exacte de cette démographie croissante, prenons deux dates qu'il faut retenir :

Au 31 octobre 1948, la population musulmane est de : 7.708.056.

Au 31 octobre 1954, la population musulmane est de : 8.630.000.

Dans ce dernier chiffre ne sont pas compris les 300.000 ouvriers se trouvant en Métropole.

C'est donc une augmentation de 921.944 unités en six années, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 120.322 unités. (On évalue à 4 % les erreurs possibles dans le recensement intéressant les musulmans).

Ces chiffres suffisent à démontrer qu'il est urgent de tirer du sol une plus grande quantité d'aliments.

Le rendement de la terre dont la superficie semble immuable n'a guère suivi cet accroissement de bouches à nourrir. Notons d'ailleurs qu'au surplus l'érosion mord chaque année dangereusement sur cette surface cultivable.

C. — DEVELOPPEMENT DE LA COLONISATION EUROPEENNE

Le développement des périmètres de colonisation a abouti au refoulement des autochtones dans les zones montagneuses peu fertiles, et dans les zones sèches où la culture s'avère toujours aléatoire, tandis que par ailleurs se sont développés de grands domaines qui utilisent de moins en moins de main-d'œuvre, la remplaçant par des machines.

Il s'agit là d'une situation de fait largement connue et dénoncée, contre laquelle, d'ailleurs, tout le monde s'élève aujourd'hui et que nous nous contentons de signaler au passage pour étayer notre propos.

Maintenant que nous avons énoncé les causes notoires et connues de la misère des fellahs, examinons la médication proposée :

Cette médication sera de deux sortes :

L'une que nous appellerons interne, lorsque l'amélioration viendra du paysanat, c'est-à-dire du travail de la terre ;

L'autre que nous qualifierons d'externe, lorsque les remèdes inspirés s'éloignent du domaine agricole.

I. — REMEDES INTERNES

Est-ce que le sol algérien peut nourrir la masse rurale des fellahs ?

Cette analyse rapide et sommaire nous permet de dégager deux points essentiels sur lesquels l'effort doit se porter :

a) l'octroi des terres à la masse paysanne ;

b) l'amélioration des rendements et des prix au profit de celui qui cultive et non des intermédiaires.

A. — OCTROI DES TERRES A LA MASSE PAYSANNE

L'octroi des terres serait sans conteste la meilleure solution à l'égard de cette masse misérable qui déserte les campagnes.

Cette diffusion de la propriété paraît a priori difficile, mais elle n'est pas impossible.

C'est un problème que la « Réforme Agraire » se propose de résoudre.

La « redistribution » des terres, plus spécialement le morcellement des grands domaines, permettrait l'accession à la propriété de nouveaux fellahs qui seraient recasés sur des terres fertiles.

La moyenne du sol algérien n'est pas pauvre, mais la fertilité naturelle est souvent annulée par des facteurs atmosphériques, ou orographiques.

Cependant, l'extension de la culture n'est pas impossible.

La technique moderne permet des réalisations étonnantes, à condition d'y mettre le prix.

L'irrigation transforme des contrées désertiques en riants vergers.

L'apport d'éléments fertilisants enrichit les sols pauvres.

La culture en banquettes corrige l'excès de pente.

B. — L'AMELIORATION DES RENDEMENTS ET DES PRIX PROFITABLES AUX FELLAHS

Les méthodes archaïques réduisent le rendement des terres appartenant à l'agriculture traditionnelle.

Une éducation agricole est nécessaire aux fellahs.

Parallèlement à cette distribution des terres, il faut éduquer les bénéficiaires. L'équipe du Centre Social Educatif rural peut intervenir utilement en essayant de libérer ce monde rural de son humble fatalisme. Les gens souffrent de leur misère en s'y résignant parce que c'est le destin. Il faut les convaincre que les maladies, les méventes, les mauvais rendements des terres, etc..., ne sont pas des coups du sort mais des problèmes à résoudre. Il ne faut pas craindre de l'affirmer, l'éducation de base est une entreprise révolutionnaire qui se propose de transformer la mentalité des peuples sous-développés économiquement et scientifiquement.

Le conseiller agricole du Centre Social Educatif connaît le milieu dans lequel il évolue, n'introduira que les techniques modernes susceptibles d'être admises et qui ont fait leurs preuves.

Il initiera les paysans à la coopération.

Le fellah isolé n'a pas une bourse suffisante pour moderniser son matériel et avoir un outillage complet.

Il faut le convaincre qu'en se groupant il pourra disposer de certains appareils de culture, qu'il ne peut acheter seul.

Le paysan comprendra très vite la valeur de l'union non seulement pour l'achat du matériel en commun, mais aussi pour obtenir un relèvement de prix.

Cette éducation coopérative est un des éléments importants de l'amélioration du rendement, donc de la diminution de la misère. En plus de cela, cette amélioration obtenue par leurs moyens propres aidera les paysans à prendre conscience de leurs moyens négligés et de leurs forces cachées.

II. — REMEDES EXTERNES

Toute la main-d'œuvre rurale ne peut être absorbée par l'Agriculture.

Comme il faut vivre avec son temps, nous devons convenir que le développement incessant du machinisme agricole freine l'utilisation des ouvriers.

Il serait intéressant de développer l'Artisanat. Les campagnes algériennes sont dépourvues de maçons, de forgerons, d'électriciens, de mécaniciens, de plombiers, etc...

Depuis peu, les Pouvoirs Publics s'intéressent à la question.

On organise quelques centres d'éducation professionnelle, qui comprennent des sections industrielles et parfois une Section Agricole.

C'est un effort insuffisant.

S'il est urgent de voir ces Centres de formation professionnelle se multiplier, il serait souhaitable que cette formation tienne compte des débouchés.

L'industrialisation de l'Algérie peut aussi intervenir pour résorber une partie de ces bras qui ne demandent qu'à travailler.

Nous savons qu'en dehors de quelques extractions minières, l'industrie algérienne est à l'état embryonnaire.

Si le plan d'industrialisation de l'Algérie est viable, il faudrait peut-être songer à l'exécuter.

Un autre exutoire qui peut fournir un gagne-pain à ce monde rural, c'est le travail en Métropole de ceux qui ne peuvent vivre de leur lopin de terre.

Nous savons que 300.000 musulmans environ travaillent en France.

Nul n'ignore la vie misérable des Nord-Africains en Métropole.

Il est urgent d'étudier ce problème d'émigration et de le résoudre rapidement.

Nous ne sommes plus au temps où l'on attribuait la misère à la fatalité.

C'est un devoir national que d'organiser une lutte contre cette plaie du corps social.

C'est pourquoi toutes les institutions publiques et privées doivent combiner et coordonner leur action vers ce but.

L'Inspecteur des Centres Sociaux
pour la Circonscription Est-Algérois,
S. OULD AOUDIA.

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles en Algérie

Par M. GRIESSINGER,
Ingénieur en Chef
Chef de la Division de l'Enseignement
de la Formation Professionnelle
et de la Recherche Agricoles

● ***L'Agriculture algérienne est caractérisée schématiquement par la coexistence de deux catégories d'exploitants, les unes du type moderne, européennes ou musulmanes, employant des techniques évoluées, recherchant la meilleure productivité des cultures et des élevages, orientées vers l'économie d'échanges avec ses exigences ; les autres, les plus nombreuses, appliquant encore les routines ancestrales, ignorant les comptes de gestion et tendant essentiellement à la satisfaction des besoins alimentaires et vestimentaires des exploitants et de leurs familles.***

L'effectif des exploitants de la première catégorie s'élève à quelque 50.000 agriculteurs (60 % de musulmans, 40 % de souche européenne). La seconde catégorie compte près de 600.000 fellahs et pasteurs musulmans.

La population active agricole comprend, en outre, des ouvriers en nombre sensiblement équivalent à celui des exploitants (dont 20 % environ de permanents et 80 % de saisonniers) et des aides familiaux presque trois fois plus nombreux que les exploitants.

Les objectifs poursuivis par la Direction de l'Agriculture visent plus particulièrement à faire évoluer le secteur traditionnel pour le faire accéder à l'économie d'échange, ce qui suppose la formation des cadres nécessaires, tant administratifs que privés, sans négliger cependant le perfectionnement technique du secteur déjà évolué, pour améliorer ses facultés compétitives sur les marchés extérieurs. Pour un tel programme, l'enseignement, la formation professionnelle et la vulgarisation occupent une large place. Les besoins théoriques sont immenses. En pra-

tique, les établissements d'enseignement et de formation professionnelle déjà existants devront être multipliés au fur et à mesure que se répandra dans la masse rurale le « désir d'apprendre » et la conscience des bienfaits de cette formation.

Il convient d'ailleurs de souligner que la nécessité de satisfaire les besoins de l'Algérie, aussi bien en cadres qu'en ouvriers qualifiés, a retenu depuis longtemps l'attention des Pouvoirs Publics. Un effort soutenu a été poursuivi depuis plus de 50 ans pour former sur le sol algérien les techniciens et spécialistes agricoles nécessaires. Actuellement, les moyens de formation disponibles sont insuffisants, en égard au développement démographique du pays, pour assurer l'instruction du personnel d'encadrement nécessaire à l'évolution d'une masse rurale considérable et il est apparu indispensable d'accroître au maximum le nombre des établissements d'enseignement et, d'autre part, pour chacune d'elles, les moyens existants, ceux en cours de réalisation, enfin les projets dont l'exécution est prévue dans le cadre du plan quinquennal.

L'enseignement agricole comporte un enseignement supérieur, qui assure la formation d'ingénieurs agricoles, et un enseignement dit du seconde degré, plus orienté vers l'instruction du personnel de maîtrise.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il vise surtout à doter l'agriculture des nombreux techniciens dont elle a besoin pour constituer ses cadres supérieurs et former une élite dirigeante d'agriculteurs instruits.

Il est dispensé actuellement par l'Institut Agricole d'Algérie comprenant en son sein l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger et la Section d'Agriculture Africaine.

L'Institut Agricole d'Algérie, dont la création remonte à 1905, assurait la formation de la plupart des cadres supérieurs des secteurs officiel et privé d'Algérie, d'Afrique du Nord et même des territoires d'Outre-Mer. A la suite de son assimilation aux Ecoles Nationales d'Agriculture, cet établissement a connu la faveur des candidats admis au concours commun des 4 Ecoles Nationales d'Agriculture, et chaque formation comptait 45 à 50 élèves. Depuis 1954, le nombre des élèves ayant rejoint l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger a sérieusement baissé. Il est, d'autre part regrettable de constater que le nombre des Français-Musulmans est toujours aussi faible, ces derniers préférant s'orienter vers la Faculté (médecine, droit).

L'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger, dont les effectifs actuels sont de l'ordre de 60 élèves, a formé environ 25 à 30 ingénieurs agricoles annuellement au cours de ces dernières années. Son potentiel pourrait être augmenté si la crise actuelle de recrutement était surmontée.

D'autre part, afin d'augmenter le recrutement des cadres supérieurs, a été créée en 1957 l'Ecole Supérieure d'Agriculture Africaine, qui est devenue depuis novembre 1959 Section d'Agriculture Africaine, où les conditions d'admission sont moins difficiles (baccalauréat ou concours du même niveau). Les effectifs de cette Section sont actuellement de 93 élèves pour les 3 promotions. Normalement, la Section d'Agriculture Africaine doit pouvoir former chaque année 30 à 35 ingénieurs d'agriculture africaine.

Au sein de cette Section sera créé un cycle spécial de formation des cadres moyens des Services Techniques : Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts et Ingénieurs des Travaux de la D.R.S. ; Ingénieurs des Travaux ruraux et de l'Hydraulique et de l'Equipement rural ; directeurs des organismes de Mutualité, de Coopération et de Crédit ainsi que des Sociétés Agricoles de Prévoyance ; adjoints vétérinaires.

Le fonctionnement du cycle spécial, qui pourra réunir une centaine d'élèves, entraînera la transformation des installations actuelles de l'Institut Agricole d'Algérie et nécessitera une dépense évaluée à 6.500.000 NF.

En dehors de ces futurs ingénieurs formés dans l'établissement implanté en Algérie, il ne faut pas négliger l'appoint apporté par les ingénieurs agronomes et agricoles formés en Métropole et attirés par le désir de faire carrière en Algérie : des vocations sont d'ailleurs nées de la suite du Service militaire ou de voyages d'études accomplis sur ce territoire.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Cet enseignement a pour but de former les cadres moyens de l'agriculture avec possibilité, pour les meilleurs éléments diplômés d'études agricoles du second degré, d'accéder au grade d'ingénieur.

Il convient de distinguer deux catégories parmi les établissements du second degré : les Ecoles Régionales d'Agriculture et les Ecoles d'Agriculture, encore dénommées Ecoles Pratiques d'Agriculture.

Le recrutement des Ecoles Régionales d'Agriculture s'effectue à partir du B.E.P.C. Les études, dont le cycle est de trois ans, font une large place à un enseignement général qui suit approximativement les programmes de 1re moderne et de sciences expérimentales des lycées et collèges. Elles préparent plus spécialement au diplôme d'études agricoles du second degré.

Les Ecoles d'Agriculture recrutent au niveau du Certificat d'Etudes Primaires. La durée des études est de 2 ans. L'enseignement vise plus particulièrement à donner aux élèves, à partir d'acquisitions théoriques de base indispensables, une instruction pratique solide, prédisposant les élèves diplômés de ces écoles à remplir efficacement les fonctions assignées aux cadres d'exécution de l'Administration ou aux cadres de maîtrise du secteur privé.

Sept écoles scolarisent actuellement 526 élèves — dont la moitié sont des Français Musulmans — alors que ce nombre ne dépassait guère 250 avant 1956. Il s'agit des établissements suivants :

— l'Ecole Régionale d'Agriculture de Sidi-Bel-Abbès fondée en 1930 ;

— l'Ecole d'Agriculture d'Aïn-Témouchent, fondée en 1900 ;

— l'Ecole d'Agriculture de Guelma, fondée en 1922 ;

— l'Ecole d'Horticulture du Jardin d'Essai, fondée en 1918, à Alger ;

— l'Ecole d'Agriculture de Tizi-Ouzou, fondée en 1930 ;

— l'Ecole d'Agriculture de Constantine, fondée fin 1960 ;

Les extensions d'internat en cours, l'ouverture de l'Ecole d'Agriculture d'Orléansville fin 1961 et la mise en place d'ici trois ans d'établissements analogues à Tlemcen dans l'Algérois et à Sétif, permettront de scolariser 1.000 à 1.200 élèves à partir de 1963, la réalisation d'un tel programme entraînant une dépense évaluée à plus de 25 millions de nouveaux francs.

Là aussi, il ne faut pas négliger la venue en Algérie de jeunes diplômés d'Ecoles d'Agriculture de Métropole, attirés par les débouchés qui leur sont offerts.

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Parmi les objectifs assignés par le plan quinquennal en matière de promotion de l'agriculture algérienne, un élément déterminant de cette promotion réside dans la formation professionnelle accélérée du personnel d'encadrement, moniteurs du paysanat notamment, ainsi que de très nombreux ouvriers qualifiés, sans omettre celle des petits exploitants désireux de venir s'instruire à la source des techniques qui assureront un meilleur rendement de leurs exploitations.

La satisfaction des besoins ainsi définis s'inscrit en toute première urgence et il importait d'assurer à la formation professionnelle agricole un développement aussi étendu qu'efficace.

Déjà une première structure avait été donnée à cette formation professionnelle par l'institution en 1939 des Centres Professionnels ruraux créés sur subventions de l'Administration et gérés par les Municipalités. Certes, la vocation agricole de certains de ces organismes s'est concrétisée par d'heureux résultats en matière de formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Par contre, l'activité du plus grand nombre s'est orientée très rapidement vers une formation professionnelle du type artisanal (menuiserie, mécanique, forge), nécessitée par les besoins en artisans de nos campagnes.

Aussi, est-il apparu indispensable de modifier cette organisation pour lui conférer un caractère strictement agricole et la mettre en mesure de répondre à l'effort considérable imposé en matière de formation professionnelle par les impératifs du Plan de Constantine. C'est pour cette raison qu'un arrêté du 31 juillet 1959 institue les Centres de Formation Professionnelle Agricole et prévoit la possibilité pour les anciens C.P.R. (1) d'être transformés en C.F.P.A. (2). Le C.F.P.A. est un organisme relevant directement de la Direction de l'Agriculture et des forêts. Il est dirigé par un ingénieur des Travaux Agricoles placé sous l'autorité du Directeur départemental des Services Agricoles, ordonnateur secondaire. Aussi, le C.F.P.A. constitue-t-il l'instrument par excellence de la formation professionnelle agricole à l'échelon départemental.

Une première étape en cours de réalisation intéresse d'une part, la transformation en C.F.P.A. des C.P.R. déjà existants d'Assi-bou-Nif (Oran), des Attafs (Orléansville), de Duzerville (Bône) et de Canrobert (Constantine) et leur agrandissement, d'autre part, la création de C.F.P.A. à Tlemcen, Tiaret, Relizane, Médéa et Constantine, ainsi que l'implantation de Centres de Formation Professionnelle Agricole annexés aux Ecoles de Tizi-Ouzou, Sidi-Bel-Abbès, Aïn-Témouchent, Guelma.

(1) C.P.R. : Centre Professionnel Rural.
(2) C.F.P.A. : Centre de Formation Professionnelle Agricole.

Dans un an l'Algérie devrait ainsi posséder 13 Centres de 2 sections chacun, soit à raison de 25 stagiaires par section et à raison de 3 stages annuels par Centre, une capacité de formation de 1.950 techniciens par an.

D'autre part, un nouveau programme du même ordre de grandeur a été mis au point pour la période 1962-1964. Il porte sur la création de 15 nouveaux Centres à Mascara, Saïda, Alger-Surcouf, Affreville, Aumale, les Issers, Sidi-Aïch, Sétif, Philippeville, le Khroub, Arris, Batna, Tébessa, Djidjelli et Boghari. l'Algérie possèderait en fin de période 28 Centres à 2 sections, avec une capacité de formation annuelle de 4.200 stagiaires.

Enfin, pour pouvoir disposer, selon la loi du 28 décembre 1959 sur la promotion sociale en Algérie, de 100 sections de formation professionnelle avant 5 ans, la capacité des 28 Centres serait presque doublée dans une dernière étape, le nombre de techniciens formés annuellement passant à 7.500.

Afin de mesurer l'importance de l'effort ainsi entrepris, précisons que les investissements nécessaires à la réalisation d'un tel programme sont estimés à près de 27.000.000 de NF et que le coût annuel de fonctionnement de 100 sections sera de l'ordre de 12.500.000 NF compte non tenu de la rémunération du personnel fonctionnaire comprenant 28 ingénieurs des Travaux Agricoles et 100 agents Techniques des Travaux Agricoles.

Dans une première étape, les Centres existants et notamment ceux annexés aux Ecoles d'Agriculture, sont utilisés pour la formation de moniteurs destinés au paysanat, moniteurs dont le rythme de recrutement, de l'ordre de 500 par an, doit être soutenu jusqu'en 1962. Concurremment à cette formation dans l'immédiat et entièrement libérée de cette dernière ultérieurement, aura lieu la formation d'ouvriers qualifiés, dans la mesure où le marché du travail en fera sentir les besoins, mais bien plus encore celle des petits exploitants mêmes, le principal effort devant porter sur l'éducation des masses rurales, car il ne sera jamais assez souligné que l'évolution sociale qui constitue l'objectif essentiel du Plan de Constantine en fonction d'une évolution économique, elle-même conditionnée en grande partie par une amélioration des techniques d'exploitation.

Sans entrer dans le détail de l'organisation des Centres de Formation Professionnelle Agricole, précisons que le régime en est l'internat ou l'externat. Les stagiaires, à l'exception de ceux déjà rémunérés par l'Administration, perçoivent une indemnité de l'ordre de 170 NF par mois, sur laquelle les internes ont à payer leurs repas, calculés au prix des denrées. Le programme des études, essentiellement pratiques, ne comporte que le minimum d'enseignement théorique indispensable à la compréhension des applications pratiques. La durée de chaque stage est de 3 mois. Un examen détermine en fin de stage le degré

de qualification du stagiaire, ce qui est indispensable dans le cas des moniteurs et des ouvriers agricoles. Il est, d'autre part, prévu qu'en liaison avec les Associations et Syndicats Agricoles départementaux, les directeurs de Centre assureront le placement de ces ouvriers.

A noter que parallèlement à cette formation professionnelle agricole donnée dans des Centres spécialisés, la formule des cours saisonniers et des chantiers-écoles, organisés par les Services de la Direction de l'Agriculture et des Forêts, permet l'initiation à certaines techniques spécialisées (taille, greffe, etc...). Ralentie depuis 1954 et limitée à quelques centaines d'ouvriers par an, cette formation doit permettre, dans des conditions normales d'exécution, de toucher à nouveau 2.500 à 3.000 ouvriers par an.

ENSEIGNEMENT FEMININ

Il est actuellement assuré par l'Institut Ménager Agricole d'El-Biar, ancienne Ecole Ménagère du Jardin d'Essai créée en 1918. Destiné surtout à l'origine à l'instruction ménagère des institutrices sorties des 3 Ecoles Normales d'Algérie, cet établissement a trouvé sa vocation avec le recrutement de jeunes filles du milieu rural, soucieuses de parfaire leurs connaissances de ménagères et de fermières.

L'Institut Ménager Agricole d'El-Biar reçoit 240 élèves dont 136 musulmanes et comporte 3 sections :

— Section familiale, niveau de recrutement 6me, 5me, ou 4me. Une année d'études ;

— Section supérieure, niveau de recrutement 3me, deux années d'études ;

— Section spéciale de préparation au monitorat d'Etat, niveau baccalauréat. Trois années d'études.

Cette dernière section doit assurer notamment la formation des professeurs adjoints destinés aux Ecoles Ménagères Départementales, dont les deux premières seront créées en 1961 à Constantine et Mostaganem, et les quatre autres au cours des années suivantes à Bône, Bougie, Orléansville, Tlemcen.

La capacité prévue pour chacune de ces écoles est de 50 élèves. Leur création constituera une première étape dans l'œuvre de promotion sociale de l'élément féminin en milieu rural, les investissements nécessaires s'élevant à 7.000.000 de NF.

Parallèlement à cette action développée dans les Ecoles ménagères Agricoles, un enseignement en profondeur sera assuré dans chacune des régions d'Alger, Oran et Constantine par deux équipes itinérantes par région. Chaque équipe est composée de deux monitrices, disposant d'un véhicule automobile adapté et équipé aux besoins d'un tel enseignement. Elles sont dirigées à l'échelon région par un professeur, auquel appartient, sous la responsabilité du directeur des Services Agricoles, l'organisation des programmes d'enseignement et de vulgarisation.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU 1er DEGRE

Parallèlement à l'action de la Direction de l'Agriculture, un enseignement agricole du 1er degré a été organisé en Algérie par les Services de l'Education Nationale.

Cet enseignement est dispensé aux jeunes ruraux âgés de plus de 14 ans, ayant terminé leur scolarité primaire normale. Il se propose de compléter et développer leur culture générale et de leur donner, en même temps, une formation sérieuse, théorique et pratique.

Son but est de préparer de bons artisans ruraux et des cadres subalternes dont l'agriculture algérienne a un besoin urgent (en particulier aide-moniteur et moniteurs au paysanat).

Cet effort de formation s'intègre au programme d'enseignement élaboré par la Direction de l'Agriculture.

Son développement est relativement récent :

— En 1954, 12 cours et 380 élèves,
— En 1956, 18 cours et 540 élèves,
— En 1958, 24 cours et 720 élèves,
— En 1960, 38 cours et 1.340 élèves.

On distingue deux catégories de cours agricoles du 1er degré :

1. — LES COURS POST-SCOLAIRES AGRICOLES :

En réalité il s'agit de classes de scolarité prolongée à orientation agricole, car il n'a pas été possible d'organiser en Algérie un enseignement post-scolaire agricole du type métropolitain.

Ces cours sont annexés aux écoles primaires des Centres ruraux de moyenne importance, là où les effectifs insuffisants ne justifient pas l'ouverture d'un cours complémentaire d'enseignement agricole.

Le recrutement s'adresse aux élèves de plus de 14 ans, pourvus ou non du certificat d'études (niveau minimum : cours moyen) et particulièrement aux fils de cultivateurs, propriétaires ou ouvriers agricoles.

Le cycle des études est de 2 ans (14 à 16 ans). Ces études font une place égale à l'enseignement général qui suit approximativement les programmes des classes de 5me et de 4me des cours complémentaires, et à l'enseignement agricole théorique et pratique.

L'enseignement donné vise la formation d'agriculteurs éclairés, susceptibles de constituer des facteurs de progrès en milieu paysan musulman et, accessoirement pour les meilleurs, la préparation au monitorat.

Actuellement onze cours post-scolaires agricoles sont en fonctionnement et groupent 240 élèves.

Le programme de développement prévoit la création de 6 nouvelles classes par an. En octobre 1965, quarante cours environ fonctionneront et recevront près de 1.000 élèves.

2. — LES COURS COMPLEMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : Ils sont créés dans les Centres ruraux importants, à effectifs scolaires élevés. Ils sont annexés soit à des écoles primaires rurales importantes (plus de 10 classes), soit à des établissements de l'enseignement technique.

Ils recrutent au niveau du Certificat d'Etudes Primaires. La durée des études est de trois ans (14 à 17 ans). L'enseignement vise à donner aux jeunes ruraux un complément de culture générale (programme de 5me, 4me, 3me de Cours complémentaires adaptés), ainsi qu'une

formation professionnelle agricole solide et une initiation aux travaux d'atelier.

Les Cours complémentaires d'enseignement agricole préparent à l'accès aux Ecoles Pratiques d'Agriculture Algériennes et Métropolitaines, ainsi que l'accès aux différents emplois de moniteurs agricoles (S.A.P., S.A.S., C.A.P.E.R., D.R.S., etc.).

La formation donnée ouvre également des débouchés intéressants dans le secteur privé (cadres de maîtrise) et, lorsqu'il s'agit de fils de propriétaires, elle permet une meilleure exploitation du patrimoine familial.

Actuellement, 27 Cours complémentaires d'enseignement agricole sont en fonctionnement et groupent 1.100 élèves environ.

Le programme de développement prévoit la création de 5 nouveaux cours par an. Sa réalisation permettra de compter une cinquantaine de C.C.E.A. en octobre 1965 et de scolariser près de 3.000 élèves.

Si les besoins en personnel et en crédits d'équipement sont satisfaits, l'enseignement agricole du 1er degré comportera, en octobre 1955, une centaine de Cours répartis sur l'ensemble du territoire algérien, qui permettront de scolariser près de 4.000 élèves et contribueront efficacement à la formation des jeunes ruraux algériens et à l'évolution des masses paysannes de ce pays.

EN CONCLUSION :

Tels sont les moyens dont la pleine utilisation dans un proche avenir permettra d'assurer, par une large diffusion de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole l'évolution rationnelle de l'agriculture dans ce pays et, partant, la promotion sociale du milieu rural algérien.

Extrait de la Revue Officielle N° 6
« Agriculture Algérienne »

Les activités agricoles dans les Centres Sociaux Educatifs

L'éducation agricole constitue, en milieu rural, la pièce maîtresse de toute action d'éducation de base. L'arrêté constitutif du 27 octobre 1958, dans son article premier, lui accorde une mention spéciale qu'il n'est pas inutile de rappeler :

« Le Centre Social Educatif a pour but :

— de donner une éducation de base aux éléments masculins et féminins de la population qui n'ont pas bénéficié, ou qui ne bénéficient pas encore, de la scolarisation et de mettre à la disposition de ces populations des cadres spécialisés dans les différentes techniques de l'éducation de base et spécialement de l'éducation agricole... »

I. - GENERALITES

a) OBJECTIFS

Cette éducation agricole ne saurait être conçue sous forme d'un enseignement plus ou moins théorique distribué à une « section agricole », mais elle doit imprégner l'activité tout entière du Centre Social Educatif.

En effet, mode de vie plutôt que profession, l'agriculture touche de manière plus ou moins directe tous les membres de la famille qui vivent, la plupart du temps, en économie de subsistance. Il importe donc d'intervenir dans tous les secteurs **de ce mode de vie, l'action sur une seule activité entraînant dans le comportement de l'individu, ou du groupe auquel il appartient, une sorte de distorsion qui voue à l'échec les efforts les plus méritoires.**

En un mot, il convient de conférer un aspect global **à l'éducation agricole dispensée par le Centre Social Educatif, éducation qui portera selon les publics aussi bien sur l'enseignement que sur la vulgarisation, la formation aux techniques artisanales rurales, ou l'amélioration de l'habitat, etc...**

Le Centre Social Educatif doit aussi éviter qu'un fossé ne se creuse entre parents et enfants et viser à obtenir que l'action conduite auprès des adolescents pénètre également les adultes. Il s'efforcera d'atteindre toutes les couches de la population, **de façons différentes, certes, mais en plaçant toujours son action éducatrice sous l'angle de la vie rurale dans son ensemble.**

D'autre part, cette action aura pour conséquence immédiate l'amélioration du niveau de vie **dans la mesure où l'éducateur saura susciter, convaincre et aider. Il y parviendra plus facilement s'il tient compte de la mentalité du paysan lui-même.**

Le paysan, servi par son sens pratique de la vie ainsi que par son expérience, est un empirique qui croit aux faits plus qu'aux paroles. Il ne faudra lui proposer que des améliorations rapidement réalisables, à la mesure de ses moyens techniques et ne nécessitant que peu de capitaux.

Enfin, étant donné qu'une masse importante de main-d'œuvre reste sous-employée, l'action du Centre Social Educatif doit tendre à valoriser par tous les moyens ce capital travail. L'éducation coopérative permettra de petites réalisations apportant le mieux-être grâce à la mise en commun des possibilités individuelles, par des interventions auprès des institutions existantes, le Centre Social Educatif s'efforcera d'amener les ruraux à la réalisation de travaux communautaires (petits chemins d'intérêt local ; canaux de drainage ou d'irrigation ; banquettes de D.R.S. ; abreuvoirs ; bains parasiticides, etc...) ou de diriger les jeunes gens vers l'emploi ou une formation professionnelle rurale plus poussée dans les établissements ouverts par la Direction de l'Agriculture et des Forêts.

En résumé, l'éducation agricole dans les Centres Sociaux Educatifs sera globale, économique et communautaire ; elle s'efforcera de créer une volonté d'amélioration, voire une mystique de l'évolution visant à accroître la production et la productivité. Elle préparera, grâce à un climat éducatif favorable et à une formation continue, l'action des services techniques spécialisés, mieux armés que le Centre Social Educatif pour obtenir des réalisations importantes.

Cette action rurale entreprise à l'échelon du douar ou de la collectivité, reposera sur une analyse sociologique et économique précise, conduisant à rechercher les besoins conscients ou inconscients de la population, les types d'exploitation agricole les modes culturaux ou les méthodes de travail les plus aptes à tirer parti des possibilités de production de la terre.

Une telle étude ne peut être entreprise sans le concours des représentants qualifiés de la Direction de l'Agriculture. Et, à ce sujet, il est bon de rappeler que la circulaire rectorale n° 58.36362 du 1-8-58 précise que « l'unité d'action et la coordination de tous les efforts, seuls garants du succès de l'entreprise, exigent que le programme des réalisations du Centre Social Educatif s'inscrive dans les plans plus vastes dressés au niveau de la région ou du département, plus souvent de l'arrondissement et de la commune » et que l'administration préfectorale, à ses divers échelons, ainsi que l'administration communale « sont les autorités de tutelle chargées d'assurer cette unité et cette coordination ».

Aux groupes d'auditeurs assidus, en particulier au adolescents, le Centre Social Educatif dispense un enseignement agricole théorique et surtout pratique.

A tous, il fait connaître les responsabilités offertes par les différents services agricoles en matière de prêts, d'attribution de semences, de plants, de primes, etc...

b) MOYENS

Face à ces objectifs, le Centre Social Educatif dispose d'un certain nombre de moyens et peut bénéficier d'aides extérieures importantes.

Moyens humains d'abord. L'équipe tout entière, à des degrés divers, peut intervenir en faveur de l'action rurale.

Les activités agricoles du Centre Social Educatif conditionnant la réussite de son action d'éducation de base en milieu rural, c'est donc tout naturellement au Chef de Centre que reviennent de préférence les tâches d'animation et même d'intervention. Il possède l'autorité nécessaire, due à ses fonctions pour assurer efficacement les liaisons et coordonner de façon dynamique, en vue d'un même but, toutes les activités agricoles du Centre.

A défaut d'un moniteur agricole spécialisé, par contre, solution idéale mais difficile à atteindre, l'enseignement théorique peut être confié à un moniteur, ou un agent d'origine rurale, ayant reçu une formation agricole ou s'intéressant particulièrement aux problèmes ruraux. Au surplus, il est recommandé, chaque fois que cela est possible, de faire appel au moniteur S.A.P. ou S.A.R. pour certaines techniques spéciales ou certains cours délicats, de faire bénéficier les moniteurs ou les auditeurs du Centre Social Educatif des stages organisés périodiquement par les services agricoles départementaux.

Il n'est pas exclu, à l'échelon Inspection des Centres Sociaux Educatifs, de pouvoir confier à un Centre pourvu en personnel qualifié, un rôle de conseiller technique pour les Centres voisins. Au niveau où travaillent les Centres Sociaux Educatifs, il n'est pas de problème qui ne puisse être résolu par une mise au travail délibérée et une bonne volonté agissante. Enfin, à l'échelon central, un Inspecteur de l'Enseignement Agricole assure l'animation, le contrôle et la coordination des activités agricoles des Centres.

Monitrices d'enseignement familial, moniteurs d'atelier, moniteurs d'enseignement général peuvent tous participer à l'œuvre commune en adaptant leur enseignement aux nécessités locales en apportant leur contribution respective lorsque des campagnes sont lancées par le Centre.

Les moyens matériels sont loin d'être négligeables ; leur plein emploi et la recherche de moyens locaux peuvent permettre une action efficace.

Les auxiliaires audio-visuels constituent un instrument extrêmement puissant et efficace pour toutes les tâches dévolues au Centre (enseignement, animation, information, vulgarisation...).

L'atelier rural, équipé en

vue d'assurer diverses activités (bois, fer, forge, soudure...) doit fonctionner en liaison avec les autres enseignements et le déroulement des diverses campagnes : son programme sera toujours établi en fonction des besoins locaux. Il doit constituer pour les adultes ruraux, qui peuvent y effectuer eux-mêmes leurs menus travaux de réparation, un pôle d'attraction qu'il convient d'utiliser à plein pour notre œuvre éducative.

Un terrain d'application est indispensable. En plantant et en embellissant le Centre par la verdure et les fleurs, les adolescents peuvent déjà appliquer partiellement l'enseignement reçu. La création d'un petit jardin potager, suffisant pour assurer un enseignement pratique valable s'avère bien souvent possible dans les espaces demeurés libres entre les bâtiments. Certaines communes, certaines personnalités prêteront volontiers une petite parcelle de terre ; des fellahs consentiront à certaines applications pratiques dans leurs champs, pourvu qu'ils soient intéressés par l'activité du Centre. Chaque Centre se doit, si les conditions géographiques le permettent, d'édifier lui-même un poulailler, un clapier, un rucher... gérés sous forme de coopérative, comme le potager, par les différents groupes d'adolescents ou d'adultes.

Les institutions existantes apporteront toujours une aide désintéressée au Centre si elles constatent que son action éducative est bienfaisante et qu'elle demeure dans le cadre qui lui est dévolu, S.A.P., S.A.R., Mairies, Sous-Préfectures, etc... aideront volontiers un Chef de Centre qui sait les intéresser à son œuvre sans oublier qu'il dépend de la hiérarchie de l'Education Nationale.

Si paradoxale que cette affirmation puisse paraître, il est peut-être bon que les moyens matériels du Centre, notamment en crédits, soient mesurés pour que les différents organismes s'intéressent à lui et lui viennent en aide. Tant il est vrai que, pour un Centre Social Educatif, l'essentiel n'est pas d'opérer des réalisations spectaculaires, mais de rapprocher des institutions existantes les populations qui les ignorent ou ne savent pas en tirer tout le parti possible.

Si l'on se souvient que le Centre Social Educatif n'ouvre pas une « section agricole » et ne vise pas à bouleverser brusquement le paysage, mais distribue une éducation de base à tous ses auditeurs, les moyens dont il dispose, modestes, certes, apparaissent suffisants pour lui permettre d'agir efficacement et en profondeur. Le Centre Social Educatif doit se mettre au niveau de la collectivité sous-évoluée, pour s'intégrer à elle et la faire évoluer de l'intérieur, en l'amenant à se transformer elle-même.

L'essentiel est d'éveiller l'esprit de progrès, d'entretenir la volonté d'évolution et le mieux-être, à partir de ce qui existe et de ce que l'on peut faire avec de faibles moyens. Les institutions existantes sont ensuite là pour continuer l'œuvre entreprise avec les moyens appropriés.

c) LES PUBLICS

Tous les publics sont intéressés par l'éducation agricole au sens large du terme.

Les enfants de 8 à 10 ans, dans les classes de pré-scolarisation, recevront un enseignement adapté au milieu. Les leçons de langage, de lecture ou de calcul seront en relation avec les préoccupations journalières des petits campagnards et basées sur des exemples se rapportant à la vie rurale.

Les adolescentes et les femmes adultes, tout en apprenant les techniques communes (couture, repassage, entretien du linge, cuisine, etc...) seront intéressées aux efforts déployés en vue d'une éducation agricole et d'une amélioration du mieux-être (utilisation des produits du jardin, petit élevage de poules et de lapins, amélioration de l'habitat).

Mais l'accent se portera de façon plus systématique sur les adolescents et les adultes.

II. - L'EDUCATION AGRICOLE DES ADOLESCENTS

Il semble souhaitable de tirer parti de l'expérience acquise par les maîtres ruraux en la matière afin d'éviter les tâtonnements ou les échecs paralysants ; faire l'essentiel mais bien faire est la formule de l'éducateur rural, ce sera aussi celle de l'éducateur de base. Il est donc conseillé de prendre pour guide, au départ, le programme officiel de l'enseignement du premier degré en agriculture. L'expérience acquise permettra ensuite d'apporter les aménagements souhaitables.

Que disent les Instructions Officielles relatives à cet enseignement ?

« En Algérie, un enseignement agricole permettra de vulgariser des méthodes culturales rationnelles, de combattre la routine et l'empirisme si tenaces dans les milieux ruraux et, par là, de faire progresser les techniques agricoles et d'améliorer la production, d'abord en quantité, ensuite en qualité. Ainsi l'école apportera sa contribution, aussi modeste soit-elle, aux efforts faits dans ce pays pour résoudre le problème de la misère et de la faim qui se pose encore malheureusement dans bien des régions. »

Les Centres Sociaux Educatifs peuvent prendre à leur compte de telles instructions avec la certitude que le milieu où ils travaillent, les contacts qu'ils peuvent créer, les moyens dont ils disposent, leur permettront d'obtenir des résultats appréciables, simplement parce qu'ils sont au service des populations et que leur action n'est pas limitée par ce programme.

PROGRAMMES

Le programme proposé, ci-joint en Annexe I, n'a rien de livresque, ni de théorique ou de définitif puisqu'il est basé tout entier sur l'observation, l'expérimentation et qu'il doit être essentiellement pratique, adapté au milieu et aux saisons.

Il a été conçu pour des adolescents déjà scolarisés. Il peut aussi s'adapter aux groupes d'adolescents ayant suivi un cycle d'enseignement au Centre Social Educatif. En tout état de cause, les instructions développées en Annexe III et relatives aux cours d'adultes peuvent être également retenues pour certains groupes d'adolescents analphabètes.

1. — Par l'observation, **on montrera le phénomène à étudier pour bien établir la notion sur laquelle il repose ; on ira de l'observation aux lois, et des lois aux applications.**

2. — La démonstration **permettra de mettre en évidence cette notion. Exemple : semis en ligne et à la volée, culture avec ou sans engrais, comparaison en qualité et en quantité de la production d'un arbre taillé avec celle d'un arbre non taillé.**

3. — L'enseignement doit être pratique : **Chaque notion enseignée doit être matérialisée dans un fait, c'est-à-dire suivie par une application pratique immédiate. Les élèves doivent participer à toutes les opérations culturales, au potager, au verger, à la pépinière.**

4. — L'enseignement doit être adapté au milieu : **« Il ne saurait être question d'étudier la culture du palmier dattier sur le littoral, pas plus qu'on ne traitera celle du cerisier au Sahara, mais cette adaptation au milieu ne signifie pas que l'école doit se fermer sur le village ou la région. il est souhaitable d'étudier une production déterminée dans la commune, puis d'envisager la même culture dans la région. »**

5. — L'enseignement doit être adapté aux saisons : **La leçon et l'application doivent coïncider avec les travaux du moment.**

Il ne saurait trop être recommandé aux Chefs de Centre de consulter les représentants locaux de la Direction de l'Agriculture et des Forêts pour établir un programme parfaitement adapté au pays et s'intégrant dans un programme plus vaste d'éducation. Bien des erreurs regrettables seront ainsi évitées.

HORAIRES

Il semble que, aux 9 heures hebdomadaires consacrées aux activités d'ateliers, les horaires suivants puissent être appliqués sans difficulté :

— Enseignement théorique : trois leçons de 40 minutes : 2 heures.

— Applications pratiques et visites : 3 heures.

LA CONDUITE D'UNE LEÇON

La leçon d'agriculture théorique doit être conçue comme une leçon de choses et exige une préparation minutieuse qui exclut l'imprécision dans l'exposition et l'échec dans l'expérience.

Il s'agit, rappelons-le, d'observer, de comparer, d'agir afin de découvrir un principe, une loi, une règle, un procédé qui pourront trouver application immédiate et sur place. C'est pourquoi cette leçon théorique est toujours suivie d'une réalisation pratique si l'on ne veut pas qu'elle demeure lettre morte. Ainsi, en agriculture, l'application est davantage une répétition ou une imitation qu'une matérialisation ou une illustration.

La leçon du maître, aux yeux des observateurs, doit être une réussite à tous les points de vue.

A — **LA PREPARATION :** consiste d'abord à bien connaître soi-même la question que l'on se propose d'étudier. Il est évident qu'une page de manuel apprise par cœur, ou lue à haute voix, ne confère à l'éducateur ni autorité, ni crédit.

1. — **La préparation lointaine :** doit être établie longtemps à l'avance, il faut posséder ce savoir théorique qu'apporte le texte. Mais le texte est inséparable de la pratique et l'on n'est vraiment préparé à enseigner que lorsque l'on s'est penché soi-meme sur la terre, la plante, lorsqu'on a tenu, soi-même, l'outil. A la lumière de l'expérience le livre s'éclaire dans ce qu'il a d'obscur et se complète dans ses lacunes, on peut alors le garder comme guide et élaborer son propre enseignement qui sera **concis et clair.**

La préparation lointaine consiste à bien étudier le milieu physique et humain où l'on se trouve afin d'en connaître tous les besoins et de donner à l'éducation rurale son caractère **pratique et utilitaire** qui en fera un **facteur de progrès.**

Enfin, il faut se documenter consciencieusement auprès des Services spécialisés ou par ses propres moyens afin de ne pas être pris au dépourvu quand il s'agira de montrer ou de faire une experience (chaque Centre Social Educatif pourra aisément montrer un petit musee avec différentes collections : roches, graines, herbier, insectes, engrais, etc..., bibliothèque, documents divers).

2. — **La préparation immédiate** évite les surprises du dernier moment. On veille à ce que le matériel soit à la portée de la main. Bien souvent il a fallu répéter seul toute la leçon, tenter telle ou telle expérience avant de la faire devant les auditeurs. Il arrive que cette répétition découvre des difficultés imprévues que l'on se hâte de surmonter. En un mot, c'est cette préparation immédiate qui évite les tâtonnements et assure au maître l'indispensable autorité de l'éducateur qui ne peut être pris au dépourvu.

B. — **LA LEÇON :** La leçon est un petit débat que dirige le maître :

— Il confronte les informations recueillies et celles du livre ou de la fiche ;

— Il explique ou développe les indications parfois sommaires et schématiques ;

— Il démontre, exécute en décomposant ses actions ;

— Il fait agir quelques auditeurs ;

— Il tire les conclusions, les idées essentielles qui sont répétées, écrites, lues et transcrites ;

— Ensuite, il restera à examiner les collections, documents, films, etc..., qui pourront se rapporter à la leçon avant de passer à une visite prévue à l'avance ou au jardin d'application.

MODELES DE LEÇONS

A. — PLAN A SUIVRE POUR L'ETUDE METHODIQUE D'UN ARBRE FRUITIER.

1. — Généralités, sol, climat, importance de la culture ;
2. — Multiplication :
   - — semis (pépinière) ;
   - — porte-greffes ;
3. — Variétés, leur choix ;
4. — Plantation ;
5. — Taille de formation, taille de fructification ;
6. — Soins ;
7. — Récolte, utilisation, rendement ;
8. — Ennemis et maladies.

B. — PLAN A SUIVRE POUR L'ETUDE METHODIQUE D'UNE PLANTE POTAGERE.

1. — Caractère du légume, utilité ;
2. — Multiplication :
   - — Mode ;
   - — Durée de la faculté germinative ;
   - — Quantité de semences ou de plants nécessaires à une surface donnée ;
   - — Durée de la germination ;
3. — Sols, fumures, exigences ;
4. — Technique de la culture en terre sèche ou en terre irriguée ;
5. — Soins culturaux :
   - — Binages ;
   - — Sarclages ;
   - — Eclaircissages, arrosages, etc... ;
6. — Récolte :
   - — Epoque correspondant au semis ;
   - — Durée ;
   - — Rendement ;
7. — Conservation ;
8. — Variétés ;
9. — Maladies ou ennemis.

C. — LES POULES.

Idées essentielles :

1. — **Une sélection rigoureuse.** — Pour avoir un poulailler de rapport, il faut éviter les croisements, l'abâtardissement. Le mieux est de se procurer les poussins sélectionnés d'un jour.

2. — **L'alimentation doit être équilibrée.** Une poule de deux kilos a besoin de 250 grammes de nourriture par jour, se répartissant ainsi :

1/2 verdure + 1/4 grain + 1/4 pâtée. Pour les bonnes pondeuses en pleine production, nourriture plus abondante.

3. — **Le rassemblement des volailles** est source de contamination si la propreté des poulaillers et leur désinfection ne sont pas constamment assurés.

D. — LES ABEILLES.

Idées essentielles :

1. — **La ruche :**

Même coûteuse, la seule ruche facile et rémunératrice est la ruche à cadres mobiles.

2. — **L'essaim :**

L'essaim ne prospère que s'il est bien alimenté au départ.

La ruche : précautions à prendre pour son établissement (emplacement, exposition, propreté du sol..)

Bien observer les plantes des alentours.

Manipulation d'un essaim : capture et enruchement.

Essaimage artificiel.

Conduite de la ruche (nourrissement, visites et récolte du miel).

Toutes ces opérations demandent à être effectuées avec le minimum de troubles pour les abeilles.

Cependant, il faut suivre très attentivement la vie de la ruche pour la protéger des multiples dangers qui la menacent à chaque époque de l'année.

E. — CONSTITUTION PHYSIQUE DES SOLS (leçon théorique).

Matériel : Acide chlorhydrique, éponge, éprouvette, tamis, eau de pluie, argile, calcaire fin, terreau, différents échantillons de terre.

Préparation immédiate :

— Quelques jours avant la leçon : façonner de petites galettes d'argile ;
— Quelques heures avant la leçon : préparer expérience de décantation.

1. — **Les constituants du sol :**

a) — **Tamiser** la terre pour retirer cailloux (graviers).

b) — **Décantation :** Dans un verre d'eau de pluie (pure) faire apparaître les quatre éléments: sable, calcaire, argile, humus.

c) — Observer chacun de ces éléments, en déduire les caractères physiques.

2. — **Les différentes terres** selon la prédominance de l'un ou l'autre élément ;

3. — **Analyse sommaire de la terre :** différentes expériences. ;

4. — **Propriétés des divers sols :** une terre franche ;

5. — **Résumé à copier et à retenir :** schéma des expériences.

F. — **LA GREFFE EN ECUSSON** (leçon et application).

1. — **Leçon théorique** : Précédant et préparant l'application, elle se limitera aux seules notions se rapportant à cette greffe. Les généralités concernant le greffage dans son ensemble auront fait l'objet d'une autre leçon, liée étroitement avec l'étude de la tige (buts du greffage, conditions du succès, affinités).

- **Plan :**

  — Définitions par comparaison avec les autres modes de greffage ;
  — Avantages : rapidité, économie, pas d'engluement ;
  — Epoque : milieu du printemps, été, automne.

- **Evolution du greffon selon l'époque :**

  — Conditions de succès :

  - Nécessité d'opérer sur des sujets bien en sève. Pourquoi ?
  - Comment activer la végétation — irrigation.
  - Pourquoi le sujet doit-il être en avance sur le greffon (stratification des greffons).

2. — **Application pratique.** — Elle peut avoir lieu sur les sujets de la pépinière (amandiers. cognassiers) ou sur les sauvageons dans les champs (merisiers, oléastres).

— Exécution par le maître : attirer l'attention sur les points importants en faisant trouver le but et la raison des opérations successives :

- Choix des rameaux greffons ;
- Choix des greffons sur la partie médiane.

— Pourquoi ?

- Conservation des rameaux-greffons dans un milieu humide ;
- Prélèvement de l'écusson (précautions).

— Pourquoi ?

- Préparation du sujet : habillage quelques jours à l'avance ;
- Exécution des incisions ;
- Inoculation du greffon : ligature (pourquoi commencer par le haut, serrer de chaque côté de l'œil).

— Exécution par les élèves : soins aux greffes, contrôle, tuteurage, feront l'objet d'une autre leçon théorique et pratique.

III. - L'ACTION RURALE AVEC LES ADULTES

Cette action peut revêtir deux formes, suivant qu'elle s'adresse à des adultes fréquentant régulièrement le Centre ou qu'elle désire toucher un public plus large.

Elle pourra prendre l'aspect d'un véritable enseignement où la pratique l'emportera sur les notions théoriques. Elle pourra s'exercer dans les cours du soir, dans les causeries qui seront organisées chaque fois qu'un public adulte rural est susceptible d'être réuni au Centre Social Educatif, au village, au marché (voir Annexe III).

Il ne faut pas oublier que susciter l'intérêt chez l'adulte est très malaisé si l'on ne sert pas soi-même d'exemple et si l'on ne prouve pas l'efficacité de toutes les théories que l'on prétend enseigner. C'est pourquoi il nous paraît indispensable de mettre en valeur le terrain dont le Centre peut disposer et qui sera avant tout, un jardin de démonstration. Les adultes y feront toutes les expériences et y constateront les résultats obtenus.

Cette action sera essentiellement une action de masse **où, dans la pratique, le Centre Social Educatif amènera la presque totalité de la population rurale de son secteur à acquérir des techniques plus adaptées, à utiliser toutes les ressources qu'offrent les institutions agricoles, à apporter dans leurs petites exploitations toutes les améliorations susceptibles d'élever le niveau de vie, à entreprendre avec leurs collectivités tous les petits travaux nécessaires à une meilleure organisation du terrain.**

L'action avec les masses doit se traduire par la réalisation d'un grand nombre de petits travaux que le fellah fera d'abord à son propre profit et par la suite au profit de sa collectivité (village, tribu, etc...) C'est l'objet des campagnes agricoles.

La campagne consiste à partir de réussites expérimentales dans le Centre même ou de réussites individuelles de fellahs choisis comme leaders possibles de l'action agricole, d'amener toute la population à accepter l'amélioration proposée et par conséquent à désirer et à rechercher le progrès agricole. Il y a dans ce domaine une série de campagnes qui pourraient être systématiques : la transformation de l'outillage, les petits travaux de restauration des sols, d'épierrage, les plantations d'arbres, le reboisement, la création ou l'amélioration du jardin potager, du verger, une meilleure préparation et un meilleur entretien du fumier, tout ce qui concerne le petit élevage (apiculture, aviculture, cuniculiculture...).

L'étude de la région peut suggérer un nombre considérable de campagnes locales.

Comme dans toutes les actions de ce genre, l'organisation des campagnes agricoles exige une préparation sérieuse, une connaissance approfondie des traditions et des techniques agricoles du fellah, l'appréciation exacte des possibilités d'amélioration et de réalisation. Elle demande, à l'échelle locale, une coordination étroite avec les différents services du Paysannat.

La réalisation de ces campagnes agricoles requiert :

a) Une collaboration féconde entre les Centres Sociaux Educatifs et les institutions existantes :

Il est souhaitable que l'éducateur puisse, auprès du fellah, se substituer aux techniciens des S.A.R., des S.A.P. partout où ces techniciens font défaut : s'intéresser à ce qui se fait, multiplier les visites sur les lieux mêmes du travail, suggérer les améliorations, entreprendre les campagnes de démonstration avec les élèves qu'il aura formés...

Lorsqu'il s'agit d'un territoire contrôlé par la S.A.P., le rôle du Centre Social Educatif resterait aussi fécond si l'on adoptait pour principe de collaborer avec les techniciens des services agricoles. Le Centre Social Educatif servirait de trait d'union entre la population et le technicien dont l'indiscutable compétence serait d'ailleurs d'un égal profit pour les élèves du Centre et les fellahs qui y ont recours.

Chaque fois que cela est possible, le moniteur agricole, étroitement lié aux éducateurs du Centre Social Educatif, s'associera à eux pour mener à bien une tâche délicate : celle qui consiste à persuader, à convaincre et à améliorer : comme pour accomplir un acte de justice sociale : celui qui consiste à guider, à aider et à intervenir.

Enfin, la même collaboration fructueuse liera le Centre Social Educatif à l'école rurale, au cours post-scolaire ou au cours complémentaire agricole quand il en existe dans la localité.

b) Une information précise sur les organismes existants susceptibles d'aider efficacement le fellah ou d'apporter des solutions concrètes :

Cette connaissance des institutions permettra au Chef du Centre et aux usagers, de faire des interventions opportunes auprès des différentes administrations pour bénéficier de toute l'aide technique, matérielle, financière que la loi accorde aux populations rurales. Cette information suppose une étude préalable de toutes les possibilités générales et locales.

Au Centre Social Educatif d'Er-Rahel le moniteur agricole initie les jeunes adolescents aux techniques modernes.

c) Un entretien et une transformation des outils traditionnels :

Il s'agit d'apporter une aide concrète au fellah en lui apprenant à réparer ou à remplacer son outillage habituel. Ici encore, une étude sérieuse des besoins et des possibilités conditionne le succès de l'action entreprise. La peine des hommes et la peine des bêtes pouvant être diminuées par quelques précautions : entretien du fer (rouille, affûtage) ou du manche de l'outil (emmanchage correct), ajustage des bricoles d'attelage, etc..., ou par l'introduction de la technique et d'instruments nouveaux.

d) Une documentation audio-visuelle complète :

Le Service Central élabore un certain nombre de documents susceptibles d'être utilisés dans les campagnes classiques.

C'est de la réussite de ces campagnes que dépend en définitive l'action agricole des Centres Sociaux éducatifs, à condition de ne pas oublier que ces campagnes, elles-mêmes, pour être vraiment efficaces ont besoin de se dérouler dans un climat favorable où le respect dû au savoir, parce qu'il se double d'amitié, parvient à inspirer confiance et à susciter l'intérêt.

Créer un tel climat autour du Centre Social Educatif, c'est remplir pleinement sa tâche d'éducateur de base, une tâche aux multiples aspects, qui exige beaucoup de foi.

L'enseignement agricole

vu par un Chef de Centre

CETTE discipline m'est toujours apparue comme essentielle dans un Centre Social Educatif. J'ai été l'un des premiers chefs de centre à pratiquer cet enseignement d'une façon systématique alors qu'aucune initiative n'avait encore été décidée sur le plan du Service.

Actuellement cet enseignement est obligatoire et nous avons à notre disposition un bon nombre de brochures bien faites et des directives précises.

La Mitidja est une région essentiellement agricole. La polyculture est une de ses caractéristiques. Les enfants de cette région reçoivent chez eux une empreinte rurale. Ils ont tous les jours l'occasion de voir toutes les méthodes pratiquées, aussi bien traditionnelles que modernes.

A première vue, il semblerait donc inutile et superflu de prodiguer un enseignement agricole, surtout un enseignement de base aussi humble que celui préconisé par la doctrine des Centres Sociaux Educatifs.

Cependant, quand on sait regarder, quand on voit les fellahs travailler leur terre, on s'apercoit vite que bien des choses peuvent être améliorées, donc qu'un enseignement agricole valable peut être donné et qu'il peut être profitable à nos élèves.

L'Algérie est un pays sous-développé. Comme dans tout pays sous-développé, la population est nombreuse (donc, il ne manque pas de bras), la natalité très forte. Mais le nombre d'hectares cultivables ne peut guère être augmenté. Par contre, on sait bien que le salaire de l'ouvrier agricole est insuffisant. Bon nombre de fellahs possèdent un lopin de terre. Il nous appartient donc de leur apprendre à en tirer parti. C'est ce que nous appellerions faire de la culture intensive.

Dans chaque Centre Social Educatif, il y a une infirmerie. Chaque infirmière se plaint de la carence alimentaire de ses clients. Certaines disent : avitaminose, manque de vitamine. Donc développement anormal de l'organisme en formation, rachitisme, etc... Alimentation insuffisante, mal équilibrée. Maladies de l'estomac, du foie.

Tout ceci a une répercussion sur le comportement de l'individu : manque d'attention en classe, somnolence, manque de mémoire, lymphatisme, etc...

Revenons aux nombreux fellahs possédant un lopin de terre.

Bien souvent j'ai vu ce lopin de terre planté uniquement en fèves ou en oignons ou en pommes de terre ou en petits pois ou en tout ce que l'on voudra suivant la saison, ou pas planté du tout, ce qui n'est pas rare, hélas !

Donc, le rôle du Centre Social éducatif est d'apprendre à nos auditeurs à utiliser au mieux leur jardin, non pour en tirer un revenu en argent, mais afin d'avoir une variété de légumes telle qu'il sera possible de réduire la carence alimentaire dont nous parlions tout à l'heure.

C'est bien souvent que j'ai dit en réunion d'équipe, ici ou ailleurs, que dans un Centre Social Educatif chacun ne doit pas travailler de son côté et ne considérer que sa spécialité.

Je m'explique :

— L'infirmière dira : « Dans telle famille ou tel quartier, j'ai remarqué que les enfants manquent de vitamines X ou Y. Dans tels légumes on trouve ces vitamines »;

— La monitrice d'enseignement ménager apprendra à ses auditrices à confectionner des plats avec ces légumes ;

— Le moniteur d'enseignement agricole décidera de faire une campagne pour que les gens cultivent ces légumes.

Voilà comment je concois un travail d'équipe, un travail Centre Social Educatif. Il n'y a pas d'autre méthode de travail, il n'y a pas d'autre solution.

Donc, l'enseignement agricole est intimement lié à l'éducation sanitaire, à l'enseignement ménager et aussi, bien entendu, à l'enseignement général.

I. — ASPECT TECHNIQUE :

Technique pédagogique

Après toutes ces conditions générales, voyons d'un peu plus près l'enseignement agricole que nous devons prodiguer, à Amroussa en particulier.

Quand on connaît la population d'Amroussa, cet enseignement me paraît assez aisé et facile.

En effet, dans ce secteur, nous avons en face de nous des enfants ou des adolescents désireux d'apprendre, désireux de faire mieux et que nous devons encourager.

Le terrain dont nous disposons est petit. Tant mieux ! on ne peut donc entreprendre de vastes cultures. Il ne s'agit pas pour nous de faire de l'expérimentation, mais de l'application.

L'auditoire est réceptif. Il faut d'abord créer un enthou-

siasme et une certaine émulation. Ne pas perdre de vue également que par cette technique agricole il faut faire de l'éducation, de l'éducation coopérative. Il faut habituer nos jeunes à travailler en équipe, à coordonner leurs efforts.

Autrement dit, il faut être pédagogue et technicien.

Quand j'étais à Lavarande, j'avais un moniteur agricole. Il possédait parfaitement son métier, c'est certain. Mais il n'arrivait pas du tout à « accrocher » ses élèves. Il n'avait absolument aucune formation pédagogique. J'ai donc été obligé de reprendre le problème d'une autre façon. Pendant un an, j'ai chargé ce moniteur des classes d'enseignement général. Je l'ai d'abord mis avec un adjoint responsable de l'enseignement général et qui connaissait bien son métier. Une grande partie de l'enseignement général était axé sur l'agriculture.

Au bout d'un an d'enseignement général, il s'est occupé presque uniquement d'enseignement agricole et de vulgarisation. Notre travail en profondeur a retenu l'attention de la S.A.P. des Braz qui nous a accordé sa collaboration pour le plus grand bien de tous, d'ailleurs.

Mais revenons à ce qui nous concerne, nous avons en face de nous deux équipes. Parmi ces élèves, les uns sont grands, les autres petits, les uns sont forts, les autres sont faibles, les uns sont travailleurs, les autres sont paresseux, les uns sont doués et observateurs, les autres sont indifférents et nonchalants. Il faut pourtant que chacun fasse l'effort proportionné à son âge, à sa constitution.

Maintenant, regardons une équipe travailler. Les uns travaillent d'une façon rationnelle et continue, les autres se donnent à fond perdu, mais s'arrêtent au bout de cinq minutes d'effort. Mais dans un groupe, il serait exceptionnel de ne pas distinguer un élève, un élève qui dirige tant soit peu ses camarades. Ses camarades qui obéissent. C'est le leader. Est-ce le plus grand, le plus fort ? Pas nécessairement. C'est quelquefois un petit. Il a de l'influence et de l'ascendant sur ses camarades. C'est donc celui qu'il faut choisir comme chef d'équipe.

Mais, attention !

On rencontre souvent de faux leaders. Des gars qui veulent commander à tout prix, qui sont ambitieux et batailleurs. Il faut se méfier et ne pas faire de faux pas. Ce serait désastreux.

Un bon moniteur doit savoir encourager chacun. Il faut que chaque élève croie qu'il est le meilleur.

Les enfants ont soif de responsabilités. A côté du chef d'équipe on peut nommer un chef d'équipe adjoint, un responsable de l'outillage, etc..

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur cette pédagogie de l'enseignement agricole. Le moniteur fera lui-même son expérience et devra acquérir jour après jour la maîtrise de soi et le sens des responsabilités.

II. - ASPECT TECHNIQUE :

Technique agricole

Avant de mettre en valeur un terrain, il y a des travaux préliminaires à faire et qui sont du ressort du moniteur.

On ne peut pas faire un enseignement à la petite semaine ou suivant l'inspiration du moment.

Le moniteur d e v r a tout d'abord dresser le plan de son terrain à une échelle donnée.

Il devra passer à la praticulture annuel, afin de prévoir les rotations et les assolements.

Il devra passer à la pratique sur le terrain en faisant tracer aux dimensions voulues ses planches, ses billons. Toute planche ou billon devra avoir des dimensions déterminées afin de faciliter le calcul des rendements et la qualité de graines à employer.

Il devra prévoir des allées dans tous les sens afin d'accéder facilement aux cultures. Les allées doivent être désherbées régulièrement et bien entretenues.

Sur quoi doit porter cet enseignement ?

Cultures maraîchères,
Cultures fruitières,
Culture du tabac,

Taille d'agrumes,
Taille des différents arbres fruitiers,
Taille de l'olivier,
Taille de la vigne,

Greffe des agrumes,

Greffe de la vigne,
Greffe de l'olivier,
Greffe de tous les arbres fruitiers.

Apiculture.

Sur les trois premières rubriques, il n'y a pas lieu de s'attarder. Les manuels ne manquent pas. Mais, bien entendu, des exercices pratiques peuvent se faire chez tel ou tel propriétaire, chez tel ou tel fellah.

Dans notre région, il y a cependant lieu de s'arrêter assez longuement sur l'apiculture et le rôle de l'abeille dans l'agriculture.

Chacun a certainement encore en mémoire quelques notions de sciences naturelles.

Nous disions donc que l'abeille va de fleur en fleur pour recueillir le nectar qui est le futur miel. Elle recueille également le pollen qui servira à l'alimentation des larves. Le pollen qu'absorbent aussi les abeilles favorise la sécrétion de la cire, indispensable pour la construction des rayons.

Voyons donc le processus de la fécondation des graines. Pour que les graines soient fécondées, il faut qu'un peu de pollen parvienne sur le stigmate de la fleur, donc que la plante soit « pollinisée ». De ce stigmate, le contenu des grains de pollen, accompagné de leurs enveloppes, descend dans le style vers l'ovaire, pour s'y unir aux germes femelles. S'il n'y a pas de pollen qui tombe sur le stigmate, il n'y aura pas de fruits. Mais ordinairement, la fleur ne peut pas répandre elle-même le pollen sur son stigmate, car elle n'est pas capable de bouger. D'ailleurs, il ne paraît pas avantageux du tout que le pollen parvienne sur le stigmate de la fleur dont il est issu, tout comme chez les animaux un élevage trop consanguin peut devenir débile. La descendance sera plus robuste si le pollen tombe sur d'autres fleurs de l'espèce considérée. Il arrive même fréquemment que les fleurs ne soient pas fécondables par le pollen qu'elles ont elles-mêmes produit, en sorte que l'autopollinisation demeure stérile.

L'abeille joue donc un rôle prépondérant dans cette pollinisation. Elle transporte du pollen d'une fleur à une autre et laisse tomber quelques grains de pollen sur le stigmate.

Sans les abeilles, les fleurs seraient donc stériles.

Il faut donc développer l'apiculture en faveur de l'agriculture.

Et puis, bien entendu, il y a le miel, le miel qui est un aliment de tout premier ordre. Si nos fellahs consommaient régulièrement du miel, il y aurait certainement moins de carence alimentaire.

Donc l'apiculture, travail facile et rentable, doit être développée au maximum partout où cela est possible.

R. OUARI.

Au C. S. E. de Saint-Maur

Campagne ruches - abeilles

1° Idées directrices :

Favorisée par une importante végétation naturelle de plantes mellifères : sauge, lavande, thym, etc... qui poussent dans les ravins et sur les monts, l'apiculture traditionnelle est très développée sur la commune de Saint-Maur.

Chaque fellah possède en moyenne de deux à trois ruches, certains même allant jusqu'à quinze ruches et plus. Ils emploient et font ce qu'employaient et faisaient leurs parents. Les types de ruches n'ont pas évolué ; nous trouvons toujours la ruche parallélipédique, enduite de boue et ouverte aux deux extrémités.

Les moyens sont restés les mêmes, à savoir que cette ruche est construite avec un matériau très léger trouvé à l'état naturel : le fenouil, débité en morceaux qui sont ensuite percés et assemblés.

Après toutes ces constatations, il est apparu qu'un effort devait être porté sur cette activité par l'amélioration du type de ruche et l'adaptation de nouvelles méthodes.

L'idée était bonne, mais pour mener à bien cette campagne il fallait des moyens.

2° Préparation de la campagne :

Lors de la réunion agricole du 17-10-60, tenue dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aïn-Témouchent, nous avons sollicité l'attribution d'un crédit de 5.000 NF pour l'achat de ruches sur les crédits D.E.L. (dépenses équipement local).

Après avoir eu confirmation que les crédits sollicités avaient été définitivement accordés, nous sommes intervenus auprès de M. le Sous-Préfet pour obtenir que ces ruches ne soient pas distribuées gratuitement, mais fabriquées au Centre par les intéressés eux-mêmes.

Les moyens étant obtenus, il fallait être en parfait accord avec les services agricoles pour le type de ruche à diffuser. Consulté, M. l'Ingénieur en Chef, Directeur des Services Agricoles et du Paysanat, nous conseillait : deux types de ruches sont à préconiser : la ruche à cadres algérienne dite « simplicité » adoptée par les ruchers pilotes, et la ruche divisible dite « Griesinger » pour la diffusion en milieu traditionnel ; économique et de manipulation simple, cette ruche est le moyen idéal pour l'évolution de l'apiculteur musulman. Elle constitue l'étape indispensable avant l'emploi de la ruche à cadres. »

La campagne de motivation établie par le Service, se déroula du 30 janvier au 18 février 1961, sur les communes de Saint-Maur et Oued-Sebbah.

3° Ouverture de l'atelier :

A Saint-Maur, l'atelier fut ouvert au public fin février, à raison de trois séances par semaine.

A Oued-Sebbah, la S.A.P. prêta gracieusement son concours en cédant un local dans un silo pour y installer l'atelier. Le moniteur fut amené trois fois par semaine du Centre d'Aïn-el-Arba ; le matériel de menuiserie étant celui du Centre d'Oued-Sebbah en construction.

La fréquentation des ateliers fut assez variable, on peut compter toutefois une moyenne de cinq auditeurs par séance.

Chaque ruche fut construite avec un minimum de 13 heures de travail et, une fois terminée, emportée par son constructeur. La campagne se solda par la réalisation de 23 ruches pour 19 auditeurs (16 ruches pour le Centre de Saint-Maur et 7 pour celui d'Oued-Sebbah).

4° Enseignement de la campagne :

On a pu constater une certaine réticence chez les fellahs à venir construire leurs ruches au Centre, malgré les efforts du Moniteur du Paysanat qui s'est mêlé activement à cette campagne.

Un rucher pilote nous a fait grandement défaut dans la démonstration qu'il aurait fallu pratiquer pour convaincre les plus hésitants. Afin de servir de support à nos prochaines campagnes, le rucher pilote, indispensable, est en création.

On a pu remarquer également le manque de confiance que les intéressés portaient aux nouvelles méthodes de manipulation et au nouveau type de ruche. Cette confiance ne sera acquise que lors des résultats comparatifs.

Notre action fut handicapée par un essaimage tardif et quelquefois inexistant dans certains secteurs. Il est à noter qu'aucune des ruches construites n'est peuplée faute d'essaim.

5° Conclusion.

En définitive, cette campagne ne peut être considérée comme un échec vu les résultats obtenus.

Toutefois cette opération demande à être suivie afin de permettre aux fellahs intéressés l'amélioration de leurs ruchers.

Le Directeur du Centre,
B. ESCOT.

Elevage des lapins

***SAINT-MAUR** est un village constitué de familles sans grandes ressources et qui s'adonnent, en outre, à l'élevage des lapins et des poules. Ce petit élevage pratiqué sous forme traditionnelle ne rapporte qu'un maigre revenu à ces familles. Ainsi, compte tenu de ces données, nous nous sommes fixé comme premier but : l'amélioration de la cuniculiculture.*

Comme nul n'est prophète en son pays, il fallait pour s'attirer la confiance de la population, qu'un élevage de lapins existe au Centre pour servir d'exemple et de point de mire.

Il nous fallait d'abord un clapier. Nous nous sommes mis tout de suite à l'ouvrage : utilisant des lambourdes et des planches de récupération nous avons construit nous-mêmes un clapier. Ce clapier réalisé à l'aide de moyens de fortune était un premier exemple de réalisation possible à la portée de tous. Afin d'éviter certaines difficultés et pour que l'expérience démarre immédiatement, l'achat des sujets (deux lapines et un mâle de la race « Fauve de Bourgogne », plus une lapine de race locale) et leur entretien sont pris en charge par le Chef de Centre et son adjoint.

Notre clapier terminé et ainsi peuplé, fut l'objet de fréquentes visites de curiosité de la part des habitants. Curiosité qui ne tarda pas à se manifester sous forme de demandes.

Les résultats ne se seront pas faits attendre puisque au cours des 6 mois de cette expérience le bilan s'établit comme suit :

35 lapines de race locale saillies — et de très nombreuses demandes d'achat et des demandes d'échange.

Cette campagne de vulgarisation de l'élevage du lapin, bien qu'à ses débuts, peut être considérée d'ores et déjà comme une réussite ; son expansion dans le cadre du Service est envisagée. Elle sera reprise au cours de l'année prochaine.

Le Directeur du Centre :
B. ESCOT.

Au C. S. E. d'Aïn el Arba

Annexe d'Oued-Sebbah

La campagne Taille des oliviers

I. - Idées directrices

Oued - Sebbah est une commune de grandes propriétés où l'exploitation de la vigne et de l'olivier occupe une large place. La règle de l'emploi saisonnier de la population musulmane sans terre, a toujours été celle de l'offre sans rapport avec la demande. Les quatre propriétaires les plus importants savent donc qu'ils peuvent faire appel sans discrimination à une forte masse de journaliers cherchant à s'employer pour un salaire peu élevé quoique respectant les normes régionales.

La qualité de travail fourni est de ce fait assez sommaire, d'autant plus que pour les oliviers spécialement, on s'inspirait des principes d'une taille de type ornemental.

Les Services Agricoles avaient d'autres méthodes à promouvoir, et pour cette tâche, avaient délégué M. Ali Chérif Meddeber, moniteur de S.A.R.

Les chefs des centres limitrophes d'autre part, étaient persuadés que l'amélioration de la taille proposée pourrait relever le niveau de vie des journaliers. En effet, des manœuvres plus spécialisés trouveraient à salaire égal, plus de facilité à s'employer. La qualité du travail fourni pourrait de surcroît servir de base à un réajustement des salaires en fonction de l'accroissement de la productivité. Les Services Agricoles se proposaient même de distinguer les élèves les plus habiles et de leur délivrer un diplôme de tailleur.

II. - Préparation administrative et technique

L'idée de la campagne revient à Monsieur le Chef de Centre de Saint-Maur qui se mit aussitôt en relations avec les Services Agricoles dont il fut autrefois agent.

L'enseignement de la taille des oliviers ne peut valablement se faire que sous la direction de moniteurs spécialisés, l'adjoint technique du Paysanat avec qui les contacts avaient été pris répondit « Après accord avec M. l'Ingénieur en chef, chef des Services Agricoles et du Paysanat, il est entendu que préalablement à la mise en route du chantier, il est indispensable de faire participer notre moniteur à un stage au cours duquel les auditeurs profiteront des notions qu'il a pu acquérir en ce domaine, par ailleurs. »

« En principe, le stage de perfectionnement serait organisé à Assi-Bou-Nif ou à l'Ecole d'Agriculture de Temouchent, au cours de la première quinzaine de décembre ».

La date de mise en route du chantier, prévue d'abord pour octobre (ce qui permettait de compléter la taille des oliviers par celle de la vigne) fut à la suite de retards imputables au stage de perfectionnement, reportée au mois de Février. A cette époque la taille des oliviers restait seule possible.

Le terrain d'expérience fut trouvé à Oued-Sebbah dans une oliveraie devenue improductive.

Pendant une quinzaine de jours, le Chef de Centre de Saint-Maur et le Chef de Centre Adjoint d'Aïn el Arba, chargé de l'Annexe d'Oued Sebbah, discutèrent avec les fellahs du douar proche, du bien-fondé de la campagne envisagée, et l'i-

dée germa ainsi peu à peu dans l'esprit de la population.

III. - Déroulement de l'expérience

Les cours furent ouverts le 6 février 1961 avec l'aide de l'adjoint technique d'Aïn Temouchent, M. Hauro.

De longues explications techniques furent données au pied de l'arbre à propos d'une taille-type effectuée par le moniteur de la S.A.R., M. Meddeber, qui assura ensuite personnellement l'enseignement jusqu'à ce jour, tous les après-midi, les lundi, mercredi, vendredi.

La moyenne de fréquentation aux cours et aux travaux pratiques fut de 8 auditeurs par jour. En tout 32 oliviers furent taillés, soit 4 oliviers par auditeur.

Il est remarquable de constater qu'à la fin de la période envisagée le chiffre des auditeurs ait augmenté sensiblement. Ceci est dû à ce que le déchaussage des vignes étant terminé (2.000 l'hec.), des auditeurs sans travail sont venus suivre le stage bénévolement. On peut considérer que les effectifs ont par ailleurs été renouvelés une fois durant la période considérée, ce qui fait qu'une quinzaine de personnes ont ainsi été touchées par cette campagne.

A la fin de février le débourement hâtif des oliviers ne permet plus d'envisager que quelques séances. L'expérience est pratiquement terminée. Le moniteur de S.A.R. constate qu'outre les deux ouvriers déjà expérimentés, des journaliers ont acquis pendant le stage des rudiments essentiels d'une bonne taille.

IV. - Enseignements de cette expérience

La campagne oliviers, lancée malgré de sérieuses difficultés d'organisation, doit être considérée à titre d'expérience. En effet des détails importants n'ont pu être réglés. Aucune assurance ne couvre les risques d'accidents. Le mode de l'assurance reste à définir suivant la forme donnée au stage. Ce peut être, comme ce fut le cas à Oued-Sebbah, un stage d'apprentissage non rémunéré, soit un chantier au travail rémunéré.

La question de la rémunération est d'ailleurs un point très important à envisager. En effet l'apprentissage bénévole ou comme ce fut le cas, payé par de maigres compensations (ici le bois laissé au tailleur) n'encourage guère les auditeurs même en période creuse, à plus forte raison lorsque des travaux saisonniers sont proposés par les propriétaires.

Par ailleurs, le travail fourni doit être payé, la rémunération par arbre taillé est au moins celle qui ressort de la stricte justice. C'est d'ailleurs ce fait qui permet de trouver le terrain d'expérience où la taille peut être poursuivie avec la lenteur nécessaire à un enseignement valable. Cette dernière raison parle également en faveur du choix judicieux de la période. On doit pouvoir commencer à travailler dès que la taille est possible, de façon à la faire coïncider avec les mois creux de l'hiver, et ainsi de conjuguer l'enseignement de la taille de la vigne avec celle de l'olivier.

Il est évident que là où la compréhension des exploitants le permet, l'établissement de la campagne sous la forme d'un chantier est très souhaitable, à la fois sur le plan de la fréquentation, des assurances et de la rémunération. Mais une difficulté surgit alors, car les services agricoles ne peuvent laisser en permanence un moniteur que s'il est lui-même payé par l'entreprise. Il faut donc trouver un exploitant qui accepte que l'on travaille sur son chantier, seulement aux jours possibles où le moniteur de la S.A.R. régionale peut le faire.

C'est finalement sur ce chapitre que les difficultés sont les plus sérieuses, les plus préjudiciables et les plus importantes à régler.

Conclusion

En définitive, cette expérience, malgré ses carences, a révélé que le problème crucial à résoudre était d'intéresser matériellement les auditeurs (l'intérêt de la campagne ayant été tout de suite favorablement accueilli et compris par la population).

La constance dans l'effort et le dévouement de M. Escot, Chef de Centre de St-Maur et celle des services agricoles, en la personne du moniteur de la S.A.R., M. Meddeber, ont permis d'éviter certains échecs préjudiciables à toute tentative du même genre.

Le Chef du Centre Adjoint
chargé de l'Annexe
d'Oued Sebbah

M. BERTON.

COOPÉRATION

Les petites industries dans les pays en voie de développement

DANS les pays en voie de développement, l'artisanat et la petite industrie constituent encore le plus grand secteur d'activités après l'agriculture. Il apparait de plus en plus que les petites entreprises doivent jouer un rôle de premier plan dans l'expansion économique de ces pays. Là où les capitaux sont rares et où les cadres qui permettent de faire fonctionner les industries modernes sont en nombre suffisant, là où, par contre, la main-d'œuvre est surabondante et où il est nécessaire de créer des emplois dans les milieux ruraux, la renaissance et l'essor des industries artisanales s'imposent.

Dans les pays qui se sont engagés dans des expériences de propagation de l'artisanat, on a dû faire face à des difficultés nombreuses : crédits, approvisionnement en matières premières, écoulement des produits, formation professionnelle, productivité, organisation intérieure posent aux petites entreprises des problèmes sérieux.

Afin de faire le point des expériences acquises et de déterminer les grandes lignes d'une politique des petites industries, l'Organisation Internationale du Travail a convoqué une réunion technique sur les petites industries et l'artisanat qui groupait une trentaine d'experts de dix pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient. Cette réunion a eu lieu à La Nouvelle-Delhi, du 3 au 15 octobre. En tenant compte des activités d'assistance technique déployées par l'O.I.T. dans ce domaine depuis quelques années, elle a indiqué la tâche qu'elle pourrait maintenant accomplir.

Outre cette dernière question du rôle de la coopération technique internationale, l'ordre du jour de la réunion portait sur trois questions précises : problèmes de la mécanisation et de l'élévation des normes de travail dans les petites industries et l'artisanat ; problèmes de l'organisation et de la direction dans les petites industries et l'artisanat; les services techniques pour les petites industries et l'artisanat.

Sur ces trois points, le Bureau International du Travail avait préparé des documents de travail qui ont servi de base aux discussions des experts.

LA MECANISATION

Après avoir étudié la signification de la mécanisation dans les petites industries, les problèmes que pose son introduction, ses conséquences des points de vue économique, social et humain, le premier de ces rapports trace les éléments d'un programme pour la promotion de la mécanisation. Il propose qu'au commencement on agisse avec une certaine prudence et que l'on cherche dans la mesure du possible à se limiter à des tentatives-pilotes dans une industrie ou une région qui réunit déjà quelques-unes des conditions préalables à la mécanisation.

ORGANISATION ET DIRECTION DES PETITES ENTREPRISES

La rapport sur les problèmes de l'organisation et de la direction touche, d'une part, à l'adaptation aux petites industries des techniques de direction des entreprises et, d'autre part, à l'action coopérative.

L'adaptation des techniques de direction des entreprises implique une simplification de ces techniques. Les expériences faites par le B.I.T. dans toutes les parties du monde montrent que les petites entreprises savent bien souvent tirer profit des techniques d'accroissement de la productivité et de direction des entreprises et les appliquent avec originalité.

LA COOPERATION

La coopération est l'un des moyens par lesquels les artisans et petits industriels peuvent faire face à certaines des préoccupations inhérentes à une entreprise. Elle permet de créer des unités qui sont économiquement viables sans que chacun de leurs membres ait à abandonner son indépendance. D'autre part, l'action coopérative aide à résoudre certains problèmes d'organisation administrative, technique et financière et contribue au développement d'activités de caractère social : éducation, santé, loisirs, etc... Les diverses fonctions pour lesquelles les artisans se groupent en coopératives sont examinées dans le rapport du B.I.T. : production en commun, coopératives de service, coopératives de crédit, coopératives d'achat et vente, coopératives d'écoulement, etc...

L'AIDE AUX PETITES INDUSTRIES

Le quatrième rapport du B.I.T. examine sous un autre angle les mesures qui sont à prendre pour que les petites entreprises jouent pleinement leur rôle dans l'expansion nationale. Il établit une liste des domaines où elles ont besoin d'être conseillées, domaines qu'il classe sous les titres suivants : questions financières, approvisionnement en matières pre-

mières, écoulement, production, main-d'œuvre, direction de l'entreprise. Une information sûre dans ces domaines est tout aussi nécessaire aux petites entreprises qu'aux grandes. Des services doivent donc être mis sur pied pour étudier les besoins particuliers des artisans et pour les conseiller. Ces services peuvent aussi bien être créés par l'Etat que par les associations de producteurs.

L'assistance technique internationale peut constituer une contribution importante à l'essor des petites industrie et de l'artisanat dans les pays en voie de développement en faisant connaitre sur place les techniques de travail, en attribuant des bourses d'étude à l'étranger et en organisant des séminaires et des voyages d'étude. Un rapport est consacré à ces questions.

Les conclusions de cette réunion ont été transmises au Conseil d'administration du Bureau International du Travail qui doit décider des suites à leur donner.

(Extrait du bulletin de presse de l'O.I.T.)

L'importance de cette réunion n'a pas besoin d'être soulignée. Le développement systématique des micro-entreprises, et plus particulièrement celles de style coopératif, semble amorcer l'une des solutions les plus efficaces au problème du sous-développement au moins dans une phase transitoire. Les coopératives d'éducation de base n'ont point d'autre but que de préparer cette évolution. Nous nous proposons de le démontrer dans un prochain numéro de ce bulletin.

G. D.

A B C du futur coopérateur

.Sous ce titre, nous publions ici in extenso, *avec autorisation de l'auteur, une brochure du même titre éditée récemment par l'Association pour le développement de la Coopération en Algérie. .*

.Cette brochure s'adresse tout spécialement à ceux que le mouvement coopératif intérese. Rappel des principes essentiels de la coopération, nous ne saurions trop le recommander aux animateurs de Coopératives d'éducation de base.

« L'UNION FAIT LA FORCE »

Il est inutile de commenter cet adage, vieux comme le monde.

Les exemples qui l'illustrent, aussi innombrables que variés, sont connus de tous; chacun se référera à celui de son choix.

Il est l'âme de l'entraide,

et l'entraide c'est la coopération.

L'entr'aide

L'entraide est pratiquée en Algérie depuis longtemps et sous des formes variées.

Autrefois, il n'y avait pas un douar sans son silo.

Silo : rentable grenier auquel les fellahs venaient confier leurs récoltes de grains, les confondant quelquefois avec celles de leurs voisins. Le silo, en même temps qu'un grenier coopératif, était encore un acte de prévoyance, une sorte d'assurance mutuelle en nature.

Quant à :

la Touiza : c'était une sorte de coopérative de travail. Elle n'avait généralement pas le caractère d'une obligation juridique. C'était une institution mutualiste à la disposition de tout habitant du village ou de la tribu, quelle que soit sa condition.

La coopérative

L'association destinée à unir les efforts de chacun pour le bien de tous s'appelle une coopérative.

« Une coopérative est une association permanente de personnes qui ont des besoins semblables, se réunissant pour mieux les satisfaire et gèrent **elles-mêmes, à leurs risques et profits,** l'entreprise qu'elles ont créée. »

La coopérative est un instrument de travail qui appartient aux sociétaires

Une coopérative est **indépendante** vis-à-vis aussi bien de l'Etat que de tout individu ou groupement non adhérent.

Une coopérative est une propriété collective et appartient aux coopérateurs adhérents ou **sociétaires** qui l'ont créée et l'animent.

Un fellah propriétaire d'une maison dit, en parlant d'elle : ma maison; s'il possède une charrue, il dit : ma charrue ; s'il est sociétaire d'une coopérative, il doit dire, de la même façon : « notre » coopérative.

I. - LE COOPERATEUR ET SA COOPERATIVE

REGLE D'EGALITE.

Dans une coopérative, **tous les sociétaires sont égaux,** sans égard aux différences possibles :

— de race,
— de croyance religieuse,
— d'opinion politique,
— de rang social,
— de contribution à la formation du capital social.

Tous les individus ont vis-à-vis de la coopérative les **mêmes droits** :

— d'y entrer,
— d'en sortir,
— de contrôle,
— de vote,
— d'éligibilité.

Et **la même obligation** de s'interdire tout comportement pouvant nuire a l'interet collectif.

LE CAPITAL SOCIAL

Toute coopérative est appelée à acheter ou vendre pour le compte de ses adhérents en vue de leur assurer les services qui sont sa raison d'etre, son but. Elle peut aussi associer des travailleurs dans un but de production.

Pour réaliser ses opérations, la coopérative a besoin de moyens financiers, d'où nécessite d'un **capital social.**

Tous les sociétaires contribuent à sa formation en souscrivant des **parts sociales** (et non des actions) en principe proportionnellement aux services demandés à la coopérative.

Dans le cas d'une coopérative d'approvisionnement par exemple, le sociétaire possédant 50 hectares de terres est sensé acheter 10 fois plus d'engrais qu'un sociétaire n'en possédant que 5; il devrait, par conséquent, souscrire dix fois plus de parts sociales.

Ces parts sociales :

— sont nominatives et non négociables,
— ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément du Conseil d'Administration,
— sont remboursables sous certaines conditions.

Un intérêt limité à 6 % peut être servi aux parts.

En principe, le capital doit couvrir l'équipement de la coopérative; plus il sera élevé, plus ses moyens d'action seront importants, plus la coopérative sera solide.

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

Ce sont des relevés ou tableaux que l'on dresse à la fin de chaque année de fonctionnement (exercice social), pour déterminer le résultat (excédent ou déficit), connaître la situation financière de la coopérative, suivre son évolution. Le bilan et le compte d'exploitation qui résument toutes les opérations effectuées par la Société sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle.

UNE COOPERATIVE DE FAIT PAS DE BENEFICE

Une coopérative n'a pas pour objet de faire des « bénéfices ». Travaillant uniquement avec ses sociétaires et pour ses sociétaires, elle doit rechercher le juste prix et ajuster le plus possible ses recettes d'exploitation au niveau de ses dépenses. Celles-ci comprennent nécessairement, d'une part, les amortissements représentant l'usure du matériel et permettant son renouvellement et, d'autre part, le remboursement des dettes que la coopérative a contractées pour s'équiper.

Comme on ne peut connaître d'avance le montant exact des dépenses de l'année, le Conseil d'Administration, qui a la responsabilité de la gestion, fait en sorte que les recettes soient plus élevées que les dépenses. C'est ainsi que le compte d'exploitation fait apparaître souvent un « excédent » (et non un bénéfice).

L'Assemblée générale décide, au cours de sa réunion annuelle, de la destination qu'elle entend donner à cet excédent. La loi impose un versement minimum à la réserve, le reste peut être réparti (ristourne) entre les sociétaires suivant la règle de proportionnalité.

REGLE DE PROPORTIONNALITE

La **répartition de l'excédent** entre les sociétaires, lorsqu'elle est décidée par l'Assemblée Générale, doit s'effectuer en fin d'année,

— non pas proportionnellement aux parts sociales que chaque sociétaire détient,

— mais **proportionnellement aux opérations effectuées** par chaque sociétaire (ristournes).

Exemple :

Une coopérative d'approvisionnement en engrais décide de ristourner en fin d'année une partie de l'excédent.

Si un coopérateur A détient 10 parts sociales et a acheté 5 quintaux d'engrais et qu'un coopérateur B détient 5 parts sociales et a acheté 10 quintaux d'engrais, ce dernier bénéficiera d'une ristourne double de celle du coopérateur A.

Si au lieu d'avoir un excédent de recettes, il y a une perte, celle-ci est répartie entre les sociétaires suivant la même règle de proportionnalité.

« Nulle répartition ne peut être opérée entre les associés si ce n'est au prorata des opérations traitées par chacun d'eux ou du travail fourni par lui. » (Loi sur la Coopération.)

L'ASSEMBLEE GENERALE

C'est la réunion de tous les sociétaires.

Chaque sociétaire jouit du droit de délibérer et dispose d'une voix, quelle que soit la souscription au capital social.

Règle : un homme = une voix.

— l'Assemblée Générale doit réunir un minimum de participants : **quorum;**

— à l'Assemblée Générale chaque sociétaire dispose d'une voix ; il peut cependant, selon un nombre limité et déterminé par les statuts, représenter des sociétaires absents.

Assemblée Générale ordinaire

— Elit et révoque les administrateurs et les commissaires aux comptes.

— Examine, approuve, rectifie ou rejette le rapport moral et les comptes qui lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

— Dispose des excédents (réserves ou ristournes).

Assemblée Générale extraordinaire

— Modifie les statuts.

— Décide la dissolution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est élu par l'Assemblée Générale et renouvelé par fraction chaque année. C'est l'organe exécutif de l'Assemblée Générale.

Il exerce ses pouvoirs collectivement.

Les fonctions d'administrateur sont **gratuites.**

Il élit dans son sein un **Bureau.**

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ils sont choisis par l'Assemblée Générale.

Ils sont indépendants du Conseil d'Administration.

Ils contrôlent pour les sociétaires la gestion et les comptes de la coopérative et en rendent compte à l'Assemblée Générale; ils peuvent provoquer la réunion de l'Assemblée Générale s'ils le jugent nécessaire.

LES STATUTS

Chaque coopérative possède ses statuts particuliers auxquels chaque sociétaire adhère en devenant membre. C'est le contrat qui les lie les uns aux autres en fixant leurs droits et obligations. C'est un contrat écrit qui donne existence légale à la Société.

Ces statuts définissent essentiellement l'objet de la coopérative, le barème des souscriptions, le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat. Ils sont adoptés par l'Assemblée Constitutive, déposée au greffe du Tribunal d'Instance et enregistrés.

LE REGLEMENT INTERIEUR

— **des coopérateurs** : c'est le complément des statuts. Il reprend les dispositions arrêtées par les Assemblées Générales concernant par le détail les règles du fonctionnement technique de la coopérative qui ne peuvent être insérées dans les statuts en raison des modifications fréquentes dont elles sont l'objet.

— **du personnel** : c'est le règlement particulier des droits et des devoirs du personnel.

LES DOCUMENTS INTERNES

Le secrétaire de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration rédige des comptes rendus de réunions ou procès-verbaux.

Au bureau de la coopérative on trouve :

— un registre des membres avec leur souscription au capital social;

— un registre des procès-verbaux de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration;

— un registre « journal » et un « grand livre » où sont enregistrées toutes les opérations comptables;

— un livre inventaire où figure le détail de ce que la coopérative possède, ce qu'elle doit et ce qu'on lui doit au terme de chaque exercice (le résumé de cet inventaire s'appelle le **bilan**).

SCHEMA DE STRUCTURE ADMINISTRATIVE D'UNE COOPERATIVE

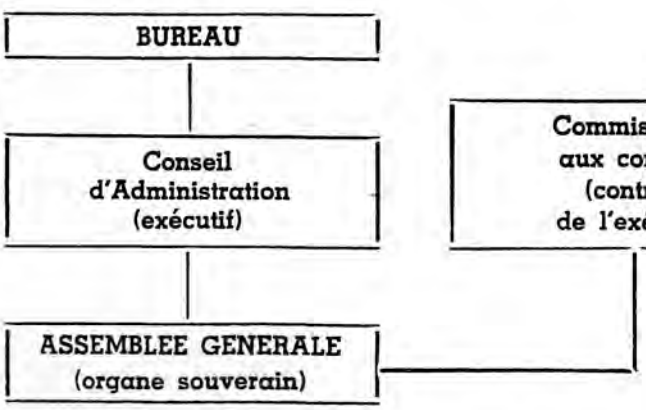

Un homme = une voix.

Exemple :

A a souscrit 3 parts de 10 N.F. = 30 N.F. 1 voix.
B a souscrit 4 parts de 10 N.F. = 40 N.F. 1 voix.
C a souscrit 6 parts de 10 N.F. = 60 N.F. 1 voix.

II. . . LES DEVOIRS DU COOPERATEUR

RESPECT DES DROITS D'AUTRUI

Tout coopérateur doit constamment penser que « sa » coopérative est aussi celle des autres sociétaires et que :

la liberté de chacun s'arrête là où elle commence à nuire à la liberté des autres.

Que chaque coopérateur n'oublie pas non plus ceci :

« Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fit. »

RESPONSABILITE PARTAGEE ET COLLECTIVITE

La coopérative est une tribu, une famille dont chaque sociétaire est un membre.

Les sociétaires d'une coopérative sont liés par une **obligation morale,** mais aussi par une **obligation juridique.**

DEVOIR DE GESTION

C'est par l'Assemblée Générale que tous les sociétaires participent à la gestion de la coopérative.

La présence de chaque sociétaire à l'Assemblée Générale est plus qu'un droit : elle est un **devoir.**

Si le sociétaire n'est pas satisfait de la façon dont le Conseil d'Administration gère les intérêts de la coopérative et, par conséquent, ses propres intérêts, il doit être là pour le lui faire savoir, discuter, au besoin prendre les sanctions qui s'mposent en participant aux votes.

Il doit être présent aussi, s'il n'a qu'à se louer de l'œuvre accomplie par les administrateurs, ne serait-ce que par déférence pour eux.

Le coopérateur doit être informé, mais il a aussi pour devoir de chercher à s'informer.

Le rôle du Conseil d'Administration est d'informer le sociétaire. Celui-ci doit s'intéresser non seulement à cette information, mais encore rechercher à approfondir ses connaissances, car :

tout coopérateur qui apprend à gérer sa coopérative devient un meilleur gérant de ses propres affaires.

Tout bon coopérateur a le devoir d'engager la coopérative à donner une éducation et une formation non seulement aux sociétaires et administrateurs du présent, mais aussi à ceux de l'avenir.

LA RELEVE

La gestion de l'entreprise coopérative appartient aux coopérateurs et à eux seuls.

Les coopérateurs ne sont de bons gestionnaires que s'ils sont instruits sur les problèmes de gestion situés au niveau de leur compétence.

Le sociétaire, fier de sa coopérative, organisme qui lui aura apporté plus de bien-être, aura pour devoir d'en enseigner le fonctionnement à la génération qui monte, pour qu'elle le perfectionne et l'utilise d'une façon plus rationnelle encore, car il sera l'élément essentiel de la transformation économique et sociale.

III. - LES TEXTES

STATUT DE LA COOPERATION

Le statut de la coopération énonce les règles générales qui caractérisent la société coopérative et lui donne le droit d'exister et de faire respecter la doctrine coopérative.

AGREMENT

L'agrément des coopératives agricoles en particulier est un acte juridique qui a pour but de vérifier qu'elles ont respecté la loi au moment de leur constitution.

CONTROLE

Exercé par l'Administration appliquant la loi, il a pour but de poursuivre dans le temps les vérifications opérées lors de l'agrément.

IV. - REFLECHISSEZ A CE QUI SUIT

LA TRESORERIE

Elle doit être à l'aise. En approvisionnement en particulier, les paiements des adhérents doivent être effectués au comptant; la coopérative doit éviter d'être le banquier des adhérents.

Les retardataires bénéficient indûment d'avantages qui sont une charge pour les autres.

LES AMORTISSEMENTS

Effectués de façon régulière, méthodique et jalouse, ils constituent un fonds qui compense les dépréciations des biens de la coopérative, sujets à dépérissement par suite de vétusté, d'usure ou de vieillissement technique. Ils permettent leur renouvellement sans mettre en péril la So-

ciété s'ils ont été alimentés régulièrement chaque année.

LES EMPRUNTS

Les concours financiers extérieurs sont toujours proportionnés à l'effort que font les sociétaires (capital + réserves) :

« Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Les sociétaires sont solidaires dans leur responsabilité à l'égard des créanciers.

LES RESERVES

Alimentées au terme de chaque exercice, elles procurent à la coopérative des ressources nouvelles qui lui permettent, soit d'accroître ses moyens d'action, soit de disposer d'une meilleure trésorerie. C'est pour ainsi dire un second capital, mais un capital collectif. C'est à ses réserves que l'on juge la vigueur d'une coopérative et l'esprit qui anime ses membres, car bien souvent les coopérateurs ne peuvent faire un effort immédiat important en capital, tandis qu'ils peuvent chaque année accepter de verser aux réserves la plus grosse part de l'excédent.

Elles n'appartiennent pas aux coopérateurs nominativement mais globalement. Elles ne peuvent pas être réparties individuellement car elles ont été formées au cours des temps, par d'anciens coopérateurs, par des dons ou par des subventions.

En cas de dissolution, s'il subsiste des réserves, elles sont affectées à une nouvelle activité coopérative profitant, localement, au plus grand nombre.

Elles peuvent être constituées en vue d'une extension déterminée.

LES EXCEDENTS ET LES RISTOURNES

Lorsqu'existent des excédents, ce qu'il faut avoir recherché lors des prévisions budgétaires, ils peuvent être partiellement ristournés. C'est après le versement des ristournes, proportionnellement aux opérations effectuées, que le juste prix est atteint.

La délibération relative à l'affectation des excédents est l'occasion, pour l'Assemblée Générale, de faire le point :

— est-il tellement avantageux pour chacun de percevoir, à titre de ristourne, une somme modique ?

— n'est-il pas indiqué d'alimenter la réserve au delà du minimum légal, en vue d'un élargissement particulier de l'action coopérative ?

— les coopérateurs ont-ils rempli tous leurs devoirs de solidarité, d'entraide en faveur du personnel qui est à leur service, en faveur des familles de ces employés, en faveur même des familles de non-coopérateurs voisins, surtout s'ils semblent traverser des difficultés ?

V. - LES BESOINS DES HOMMES ET LES SOLUTIONS COOPERATIVES

Les solutions coopératives ont été adoptées dans tous les pays du monde et adaptées à toute la variété des conditions de travail et de vie, ainsi qu'aux besoins les plus divers.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

a. — L'emploi :

— coopératives ouvrières de production,

— coopératives de main-d'œuvre.

Dans le cas d'un travail peu mécanisé (bâtiment, travaux publics, dockers, manutentionnaires, porteurs, bûcherons, etc...) ;

— contre le chômage (coopératives de chômeurs) ;

— à la suite de calamités (coopératives pour invalides de guerre ou victimes d'accidents du travail, coopératives pour les personnes déplacées, etc...) ;

— en cas de sous-emploi (coopératives de petit élevage, d'apiculture, de travaux sur bois, de tissage, de broderie, etc...) ;

— contre l'exode rural ou pour l'application de réformes agraires (coopératives de travailleurs agricoles).

b. — Moyens d'exploitation :

Les travailleurs indépendants ou semi-indépendants de l'agriculture, de la pêche, des petites industries artisanales et domestiques ont besoin de crédit et de moyens techniques d'exploitation.

— coopératives rurales et urbaines de crédit,
— coopératives d'approvisionnement,
— coopératives de pêcheurs,
— coopératives diverses pour l'amélioration de la productivité, le drainage, l'assèchement des terrains marécageux et insalubres, la lutte contre l'érosion, la distribution d'eau, le remembrement, l'insémination artificielle, la motoculture, etc., etc...

CONDITIONS DE VIE :

a. — Besoins des ménages en milieu industriel ou urbain :

— coopératives d'habitation,
— coopératives de consommation (denrées alimentaires, chauffage, habillement, articles de ménage, ameublement),
— cafés et restaurants coopératifs,
— buanderies coopératives,
— coopératives de pompes funèbres,
— caisses d'épargne et de crédit.

b. — Aménagement de la communauté :

Débordant le cadre des intérêts économiques de leurs seuls membres, de véritables services publics ont trouvé leur solution sous la forme coopérative : adduction d'eau, construction et réfection de chemins vicinaux et de petits ponts,

entreprise de transport, énergie électrique, téléphone. Notons l'existence de régies coopératives.

c. — **Activités et institutions à fins sociales :**

— coopératives du « mieux-vivre »,
— caisses de solidarité,
— assurances urbaines et rurales,
— hygiène et santé,
— loisirs et culture populaires.

En faisant ressortir la faculté d'adaptation dont la formule coopérative d'action a fait preuve en face de nombreux problèmes, la longue énumération qui précède peut offrir à l'esprit d'invention des matériaux et une orientation pour des réalisations nouvelles.

VI. - LES BIENFAITS DE LA COOPERATION

ROLE ECONOMIQUE

— Elimination de certains intermédiaires dans l'achat, dans la vente ou dans le service.

— Avantage des prix de gros sur les prix de détail.

— Amélioration des opérations commerciales grâce à la prévision des besoins ou à la prévision des livraisons.

— Participation à l'élargissement des marchés, possibilités d'exportation.

— Garantie collective puissante aux établissements de crédit.

ROLE TECHNIQUE

— Possibilité d'acquisitions onéreuses (immeubles, machines perfectionnées, reproducteurs de race pure, etc...).

— Possibilité de stockage ou de transformation permettant la vente au meilleur moment.

— Diffusion des techniques agricoles modernes auprès des sociétaires (choix des engrais, utilisation rationnelle d'aliments du bétail, propreté des manipulations, sélection...), confiée à des agents désintéressés.

ROLE SOCIAL

— Entraînement à la gestion des affaires communes et affermissement du sens des responsabilités.

— Libération des servitudes économiques et financières propres au faible ou à l'isolé (le trust, le maquignon, l'usurier).

— Diminution des servitudes professionnelles et de la peine au travail.

— Gains de temps et d'argent, susceptibles d'être consacrés à la formation professionnelle, à l'amélioration du niveau de vie et à l'épanouissement du foyer.

— Promotion sociale du petit producteur au rang de chef d'entreprise.

ROLE MORAL

Développement des qualités morales :

— **d'entraide** : le but de la coopération est le service, non le profit;

— **de confiance** : libre choix des élus;

— **de solidarité** : gestion commune, profits et pertes communs;

— **de franchise et d'honnêteté** : une coopérative est une maison de verre.

VII. - LES CADRES, LEUR FORMATION

Toute coopérative qui fait appel à du personnel salarié (cadres et employés) doit se préoccuper de la valeur de ce personnel. Elle a la charge de le tenir informé, de développer ses qualités intellectuelles et humaines, de parfaire constamment sa formation technique, économique et sociale (centres de formation, sessions d'études, stages, cours par correspondance, abonnements à des périodiques..).

Elle a le devoir de leur assurer une rémunération juste, pouvant comporter l'attribution de primes. Tout esprit de lésinerie dans sa fixation serait en définitive contraire aux intérêts mêmes des coopérateurs. Elle doit avoir la préoccupation constante de leur promotion et de leur remplacement.

Elle doit constamment améliorer l'organisation du travail, la sécurité, les relations humaines.

ANNEXES

A. - L'Association pour le développement de la coopération

PROGRAMME D'ACTIVITES

Diffuser la pensée coopérative :

— Par a constitution d'une bibliothèque tenue constamment à jour et d'un centre de documentation.

— Par la publication d'ouvrages sur la coopération.

— Par la projection de films de propagande coopérative et l'emploi de moyens audio-visuels efficaces.

— Par le moyen d'une revue et d'un bulletin d'informations coopératives techniques.

Assurer l'enseignement coopératif :

— En organisant pour le dirigeant et le personnel des coopératives existantes ou de celles en cours de création, des stages de formation et de perfectionnement.

Ces stages s'adressent à tous les types de coopératives (consommation, agricoles, artisanales, habitation, production, scolaires et bancaires) et s'effectuent en liaison avec les Centres de la coopération à Paris.

— En favorisant le développement du mouvement coopératif en Algérie :

a) par un cours de longue durée à organiser dans l'avenir, en vue de former les cadres supérieurs du mouvement coopératif ou les fonctionnaires spécialisés;

b) par un cours par correspondance, en liaison avec le cours du C.N.C.A. à Paris ;

c) par un cours d'applications comptables coopératives;

d) par la création de cercles d'études et d'action coopératifs;

e) par la création d'un centre de recherches coopératives appelé à faciliter l'élaboration de thèses universitaires.

Aider la mise en place de jeunes groupements :

Grâce à l'étude des projets soumis à l'Association, grâce à l'action de missions sur place, de conseillers expérimentés.

B. - Bibliographie

A l'intention de ceux qui, peu informés sur l'économie coopérative, souhaiteraient augmenter leurs connaissances, voici quelques ouvrages de base sur la coopération parmi une bibliographie très riche :

A. ANTONI : Les coopératives ouvrières de production. Annales de l'Economie Collective, Mai-Août 1957 (et tirage à part).

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL : Gestion et administration des coopératives, Genève 1960.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL : La coopération (cours d'éducation ouvrière), par M. COLOMBAIN, Genève 1956.

F. BOUDOT : La coopération en France, Les Editions Ouvrières, Paris 1956.

M. COLOMBAIN : Les coopératives et l'éducation de base, U.N.E.S.C.O.

G. DEFFOSSE : La coopération de consommation. Presses Universitaires de France, Paris 1942.

F.A.O. : Les coopératives et l'utilisation des terres

G. FAUQUET : Le secteur coopératif, « les propagateurs de la coopération », Bruxelles et F.N.C.C. de Paris.

Ch. GIDE : L'école de Nîmes, Association pour l'Enseignement de la Cooperation, 1926.

A. HIRSCHFELD : La coopération agricole en France, Baillère 1957.

G. HOGG : La coopération de production en France, Editions de Minuit, Paris 1957.

G. LASSERRE : La coopération. Presses Universitaires de France. Col. « Que sais-je ? », Paris 1959.

Des obstacles au développement du mouvement coopératif. Thèse, Lyon 1927, Sirey, Paris.

Coopératives contre cartels et trusts (l'expérience suédoise), « Les propagateurs de la coopération », Bruxeles et F.N.C.C., Paris 1956.

L'expérience coopérative de démocratie économique F.N.C.C., Paris 1957.

Le secteur coopératif et la production des consitaires de France, Paris 1946.

B. LAVERGNE : La révolution coopérative. Presses Universitaires de France, 1949.

Les règles coopératives. Alcan, Paris 1927.

Le problème des nationalisations. Presses Universitaires de France, Paris 1946.

L. MAIGRET : Ce qu'un coopérateur de production doit savoir. Confédération Générale des SCOP, 5e édition, 1961.

NATIONS UNIES : Le progrès rural par l'action coopérative, 1956.

E.-H. THOMAS : Gestion des coopératives. Les Editions d'organisation.

C. - Publications

— Revue de la Coopération Internationale, par l'Alliance Coopérative Internationale.

— Liaisons Coopératives, par la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, 89, rue la Boétie, Paris 8e.

— Coopération, Revue mensuelle des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris 16e.

— Le Coopérateur de France, 89, rue La Boétie, Paris 8e.

— La Coopération de Production, par la Confédération Générale des SCOP, 88, rue de Courcelles, Paris 8e.

— Coopération Habitation, par l'Habitat Familial, 17, rue de Richelieu, Paris 1er.

— Coopération Agricole, par le Centre National de la Coopération Agricole, 129, boulevard St-Germain, Paris 6e.

— Revue des Etudes Coopératives, par l'Institut des Etudes Coopératives, 5, boulevard Montmartre, Paris 2e.

G.-G. BURKHARDT.

Nouvelles de l'A.C.E.B.A.

L'ASSEMBLEE GENERALE du 27 juin 1961 marque une date importante dans l'histoire de l'Association. On peut affirmer que si elle n'est pas la date de la création elle est du moins celle de son existence effective. Depuis le 27 juin 1961 en effet l'Association a un conseil d'administration élu par l'ensemble de ses membres ; un règlement intérieur, fruit des expériences faites pendant une année, approuvé à l'unanimité, régit tant les coopératives d'éducation de base elles-mêmes que les rapports de celles-ci avec l'Association, ainsi que les rapports des unes et de l'autre avec le Service des Centres Sociaux Educatifs ; les premières coopératives d'éducation de base s'affermissent et sont devenues la plupart, dans les centres où elles ont été créées, le prolongement normal à caractère économique des activités éducatives.

Les coopératives d'éducation de base au nombre de 22 au lendemain de l'Assemblée générale se sont augmentées de deux unités au début de ce dernier trimestre 1961 ; le conseil d'administration du 19 octobre a en effet approuvé la création des coopératives de Boubcila et de Bel-Air. Il est certain toutefois que, même s'il était souhaitable que la grande majorité des Centres Sociaux Educatifs possèdent leur coopérative, nous ne cherchons pas actuellement une expansion démesurée qui risquerait de se faire au détriment de la qualité réelle des entreprises.

Au chapitre de ces nouvelles mentions un certain nombre de décisions prises aux deux derniers conseils d'administration du 8 juillet et du 19 octobre.

Tout d'abord l'application de l'indemnité forfaitaire fixée pour l'utilisation des locaux et du matériel de l'administration de la façon suivante : chaque coopérative versera à l'Administration une somme variant entre 5 et 10 nouveaux francs, selon l'importance de l'aide qui lui a été consentie ; ce versement sera effectué à la fin de l'année 1961, lorsque toutes les sous-régies de recettes des Centres Sociaux Educatifs auront été créées. Il est utile de rappeler le sens exact de ce geste. Il est bien évident qu'il est sans rapport de grandeur — il pourrait d'ailleurs être augmenté dans les années à venir — avec les prestations accordées aux coopératives par l'Administration : usage des locaux, du matériel, mise à la disposition des coopératives de moniteurs, etc... Mais en contre-partie il est non moins évident que les services rendus par les coopératives aux Centres sont incomparables ; sans parler des possibilités qu'elles donnent aux Centres de pallier l'exiguité de certains crédits administratifs pour l'achat de matériel éducatif complémentaire, les coopératives offrent aux centres un instrument éducatif remarquable, un des mieux adaptés aux régions sous-évoluées, puisqu'il entre d'emblée dans le souci majeur d'une amélioration rapide du niveau de vie des populations ; par là même, les coopératives sont inséparables des activités éducatives entreprises par les centres, et ce seul fait suffit à justifier largement l'utilisation par les coopératives du matériel de l'Education Nationale. Toutefois ce geste a été demandé aux coopératives, et non sans raison. La raison ici est encore éducative. En effet ce versement a pour but de faire comprendre aux jeunes coopérateurs la place que doivent occuper les investissements en matériel et outils dans une entreprise normale. Nous avons donc parlé d'un geste intentionnellement, mais d'un geste essentiellement éducatif.

Une décision importante a été prise par le Conseil d'Administration du 19 octobre. Monsieur Ouari administrateur, a été nommé Secrétaire général, en remplacement de Monsieur Marti, défaillant. Le nouveau bureau de l'Association se compose donc provisoirement (1) comme suit :

Président : Monsieur FERAOUN.
Vice-Président : Monsieur MAHI.
Secrétaire général : Monsieur OUARI.
Trésorier : Monsieur SELLAL.

Une dernière disposition du Conseil d'administration du 8 juillet 1961 est bien faite pour nous réjouir. Le conseil a décidé de faire paraître un bulletin intérieur des coopératives d'éducation de base. Ce bulletin permettra de créer un lien entre les coopératives ; ce lien existe déjà entre coopératives voisines le bulletin permettra de réaliser entre toutes les coopératives même les plus éloignées. Des échanges profitables à tous pourront se faire, de nouveaux marchés s'ouvriront, des initiatives heureuses et réussies pourront servir à d'autres.

Daniel GEVIN,
Administrateur de l'A.C.E.B.A.

(1) La prochaine assemblée générale désignera le bureau définitif.

CES n° 20 / Getn. 1961

Exposition itinérante du Plan de Constantine

Le soin de suivre l'exposition itinérante à travers l'Algérie et de présenter au public la section Education Nationale incombe aux Centres Sociaux Educatifs.

Cette section, mise en place, grâce à la bienveillante attention de M. le Vice-Recteur Fresneau et de M. Berteaux, sous-directeur de l'Education Nationale, vient de remporter un grand succès à Oran.

MM. Delesalle et Brotons, chefs de centre détachés à l'exposition itinérante du Plan de Constantine, doivent être remerciés et félicités pour les efforts qu'ils ont déployés et les résultats qu'ils ont déjà obtenus.

On lira ci-dessous, l'allocution prononcée par M. Feraoun, le 23 novembre dernier, lors de l'inauguration, en présence de M. le Préfet Inspecteur Général d'Oran et de M. Berteaux, représentant M. le Recteur et une présentation de la section Education Nationale par M. Delesalle.

M. F.

Monsieur l'Inspecteur Général,

J'aurais été vraiment navré si j'avais eu à vous présenter l'école comme une institution nouvelle et peu connue en Algérie. Il m'eut fallu d'ailleurs pour cela vivre au temps de Jules Ferry, lui-même, qui visita au siècle dernier quelques unes de ces classes du bled que les lois scolaires de la 3me République venaient de créer et ouvrir.

Dans le stand Education Nationale que vous venez de parcourir, nous avons simplement voulu faire le point à l'aide de panneaux et de chiffres. Ces panneaux et ces chiffres se passent de commentaires. Il y a dix ans, un effort immense restait à accomplir. Cet effort sans précédent a été en grande partie accompli et si nous conservons le rythme actuel, en 1966, tous les enfants de ce pays seront scolarisés. Toutes les possibilités leur seront offertes, de la Maternelle à la Faculté.

Ceci avait besoin d'être souligné tout d'abord, avant de rendre hommage à l'école elle-même, à la qualité de son enseignement, au dévouement de ses maîtres. L'hommage à rendre à l'école, c'est qu'elle a su se faire respecter et aimer. L'hommage à rendre à ses maîtres, c'est que partout où ils ont accompli une bonne œuvre, leur mémoire est vénérée.

Qu'on ne me taxe pas d'injustice si j'ai un faible pour les pionniers du bled qui défrichèrent les cervelles incultes et les jardins scolaires, qui s'improvisèrent infirmiers, écrivains publics, notaires ou avocats. Ceux-là croyaient à leur mission, et leur école avant la lettre, était aussi un Centre Social Educatif dont l'équipe se réduisait à l'instituteur titulaire et sa femme, bien souvent monitrice bénévole. Ainsi, aux Centres Sociaux, nous avons de qui tenir : il nous faudrait seulement un peu de foi.

Pour ma part, il n'y a aucune ambiguité. Le Centre Social Educatif est l'école du bled rénovée avec bonheur, dotée de moyens exceptionnels, capable de jouer un rôle de premier plan pour aider à la promotion humaine des populations qui lui sont confiées. Mais la définition officielle est encore plus ambitieuse, vous en jugerez.

Officiellement, disent les textes, notamment le décret organique du 27-10-1955, « le Centre Social Educatif est chargé de donner une éducation de base aux éléments masculins et féminins qui n'ont pas bénéficié ou ne bénéficient pas encore de la

scolarisation et d'une manière générale de susciter, de coordonner et de soutenir toutes initiatives susceptibles d'assurer le progrès économique, social et culturel des populations de son ressort ».

La caractéristique de son action est d'être globale, de s'adresser à toutes les catégories du public, d'embrasser l'ensemble des problèmes qui se posent aux individus et aux collectivités.

L'objectif essentiel est, en définitive, de créer l'esprit et le désir de progrès, d'aider l'individu ou la collectivité à progresser et à surmonter les problèmes posés par leur inadaptation au monde moderne.

Ces exigences supposent une action menée en accord avec les aspirations profondes des communautés et en liaison étroite avec les institutions et les pouvoirs publics.

Pour ce faire, on ne saurait se borner à ouvrir une salle de soins, à se substituer à l'écrivain public, à créer des classes d'alphabétisation, à juxtaposer des sections d'enseignement. Il convient, au contraire, non pas de faire du Centre Social Educatif un groupe hétérogène d'activités diverses qui s'ignorent, mais de constituer un tout dynamique et cohérent qui traitera simultanément tous les aspects de la vie de l'individu et de la collectivité.

Le Centre Social Educatif a des moyens matériels à sa disposition : deux classes d'enseignement général, deux ateliers, un masculin et un féminin. Il est animé par une équipe d'éducateurs devant nécessairement réunir un chef de centre, des adjoints et moniteurs responsables du soin médical et de l'éducation sanitaire, du secrétariat social, de l'éducation familiale, domestique et ménagère, de la préformation profesionnelle, de l'éducation agricole, de l'enseignement général. Le Centre Social Educatif groupe six à sept personnes autour de son chef, au service d'une collectivité.

Ainsi défini, le Centre Social Educatif apparaît en effet, assez différent de l'école du bled, son ancêtre et assez différent de l'école traditionnelle. Ce sont les nécessités du moment qui lui donnent son caractère propre.

De quoi s'agit-il en réalité ?

Il s'agit d'une part d'aider à scolariser tous les enfants d'Algérie, d'autre part, il est indispensable de donner à l'adulte, démuni, ce minimum de moyens intellectuels lui permettant d'accéder au progrès. Il s'agit enfin d'aller vers cet homme démuni, dans les coins les plus reculés, les zones les moins développées, d'y devancer l'école, d'y préparer sa venue, de servir de trait d'union entre un monde figé et le monde moderne, pour effacer dès que tout est en place, afin d'aller porter son effort ailleurs. Quand le Centre Social s'efface il doit laisser derrière lui, une école, un centre professionnel, une infirmerie, une mutuelle, une coopérative, une collectivité organisée.

Comment préparerait-il la venue de l'école s'il ne participait pas largement à l'effort de scolarisation ? Il faudrait peut-être rappeler qu'en 1950 il y avait seulement un peu plus de 100.000 enfants musulmans dans les écoles. Il y en a maintenant 800.000. Mais en 1970, il faudrait pouvoir en scolariser 2.500.000. Quels que soient les moyens financiers mis en œuvre, il sera tout de même impossible de faire pousser d'un seul coup les 50.000 instituteurs qui devront prendre en charge tous

ces enfants. Il y en aura peut-être 30.000 si le plan se développe normalement.

Cela signifie qu'il restera pour compte un million d'enfants que les Centres Sociaux auront à prendre en charge, à moins qu'il ne se découvre d'ici là une solution miracle propre à nous tirer d'embarras.

Un Centre Social Educatif bien implanté peut intéresser 1.000 enfants d'âge scolaire. 1.000 Centres Sociaux toucheront donc 1 million d'enfants. Certes, nous ne prétendons pas tout donner à ces enfants. Mais nous donnerons à chacun sa chance. Lorsqu'un élève bien doué est pris en charge à l'âge de 8 ans, il parvient, après deux ans de Centre Social, au niveau du C.E. et une fois admis à l'école, il peut rattraper son retard et faire des études normales. Lorsque son camarade âgé de 12 ans quitte le Centre Social à 14, en plus d'un petit bagage d'enseignement, il a reçu un peu de formation gestuelle qui lui permet d'accéder à la F.P.A. ou peut-être même à l'enseignement technique.

L'adulte pour sa part aura été intéressé au progrès, on lui aura appris à lire, on aura mis à sa disposition les outils du Centre, on l'aura aidé à améliorer sa maison, à mieux travailler son champ, à mieux se nourrir ou se soigner, à animer une association ou à tirer bénéfice des lois faites à son avantage et qu'il ignore.

Telle est donc la vocation des Centres Sociaux Educatifs, créés à un moment particulièrement difficile où l'homme devenu sceptique est aussi peu enclin à donner qu'à recevoir. Mais l'école elle-même, dont l'œuvre est pourtant incontestable et belle n'a-t-elle pas rencontré à l'origine les mêmes difficultés ? C'est pourquoi je souhaite que cette même foi qui animait l'instituteur du bled anime aujourd'hui les éducateurs des Centres Sociaux et en fasse les avocats d'une noble cause que les pouvoirs publics les aideront sûrement à gagner.

Présentation de la Section Education Nationale

DEVELOPPER un pays, lui donner sa place dans le monde moderne signifie, vous le voyez dans cette exposition, mettre en valeur ses richesses naturelles, développer son industrie, son commerce, son agriculture, en un mot son économie.

Cela POUR l'homme, car c'est en fait de son niveau de vie et de son bonheur qu'il s'agit.

POUR l'homme et PAR l'homme : c'est lui le but mais aussi la BASE de ce développement.

La richesse naturelle, la machine, ne sont rien sans l'homme : le Sahara offre un exemple récent et typique : il a fallu les découvertes des savants, les recherches et la mise en exploitation par des techniciens modernes pour transformer ce pétrole, inconnu et prisonnier pendant des siècles en une richesse exploitable. Sans l'homme, le désert saharien resterait une étendue de pierres et de sable hostile à l'homme.

Bien plus, si l'homme ne participe pas aux idées, aux techniques, aux conditions de vie moderne, il est écrasé par le progrès, il se sent étranger au monde dans lequel il vit.

Le mettre en condition, lui donner et lui garder sa dignité d'homme, face à la matière et à la machine, voila la mission de l'Education Nationale. Qu'a donc fait la France, dans ce domaine, en Algérie ?

Vous savez que les lois scolaires datent de la fin du siècle dernier, c'est-à-dire que l'Ecole Publique, gratuite, obligatoire, n'a pas encore un siècle d'existence en France. Et les premières écoles en Algérie datent de cette époque. Dans certains villages d'Algérie, vous pouvez trouver des vieillards ayant obtenu le Certificat d'Etudes, il y a soixante-dix ans. Ces vieillards vénérables se souviennent encore de leur premier maître venu de France, qui apprenait à lire, à greffer les arbres, à soigner les malades et qui rendait service à tout le monde. Si l'un d'entre eux est un instituteur musulman, il vous parlera avec émotion de l'Ecole Normale de Bouzaréah et de ses anciens professeurs qui expliquaient aux élèves leur mission et les envoyaient dans les bleds comme apôtres de la sagesse. L'Ecole s'est peu à peu développée lentement, en Algérie, puis s'est intéressée aux filles. Garçons et filles ont commencé à quitter leurs villages pour entrer dans les Cours Complémentaires, les Collèges, les Lycées, les Facultés.

Actuellement, et singulièrement depuis le Plan

de Constantine, chaque jour, près de trente mille maîtres : instituteurs, professeurs, chercheurs, européens et musulmans, ouvrent à 1.250.000 enfants, adolescents et adultes les portes du savoir, sans aucune distinction de race, de religion et de fortune : l'Ecole est ouverte à tous, elle est au service de tous.

Des premiers rudiments de lecture et calcul enseignés dans les écoles primaires, aux idées, découvertes, avenir du monde moderne étudiés dans les trois Facultés algériennes.

L'Enseignement Technique prépare les cadres et les ouvriers de l'industrie algérienne : dans ses ateliers, les élèves se familiarisent avec les machines nouvelles, dans ses classes ils en apprennent les principes.

L'Enseignement Scientifique, lui, met à la disposition des élèves des Lycées et Collèges et divers établissements d'enseignement, les appareils modernes. Un laboratoire en 1961 n'a plus qu'un lointain rapport avec celui d'il y a seulement dix ans. La fabrication de ces appareils, leur utilisation demande des techniciens avertis ; leur coût exige un pays riche et développé : la France met à la disposition de ce pays ses techniciens et ses savants. Grâce à elle, les fils d'Algérie sont initiés aux techniques et aux découvertes les plus récentes.

L'Enseignement Supérieur prépare les guides des générations suivantes. Chaque année les professeurs, chercheurs, cadres, formés par lui, vont à travers le pays préparer d'autres élites, d'autres penseurs, d'autres techniciens.

Mais l'Education Nationale ne se contente pas de nourrir les esprits, elle se préoccupe aussi des corps : ses services médicaux veillent régulièrement sur la santé de vos enfants. Ses œuvres diverses : cantines, cités universitaires, internats, œuvres sociales, bourses prennent en charge les conditions de vie quotidienne des élèves, leur permettant ainsi quelle que soit leur situation de fortune, de se consacrer totalement à l'étude. Ses bibliobus, ses cinébus apportent dans les bleds les plus isolés, les pensées, les civilisations qui se partagent la Terre.

Il n'est jamais trop tard pour apprendre et les Cours d'Adultes sont à la disposition de ceux qui, après leur travail, ou pendant leurs temps libres, désirent acquérir les connaissances qui leur permettront de participer à la vie de la société moderne.

Toutefois, l'arrivée tardive de l'Algérie dans le concert des pays modernes laisse une part importante de sa population adulte hors de ces sources d'enseignement. L'Education Nationale a créé pour ces adolescents et ces adultes, le Service des Centres Sociaux Educatifs.

Le Centre Social Educatif est avant tout une équipe au service de la communauté au milieu de laquelle elle est implantée.

Le Centre Social est l'intermédiaire entre le fellah et les services officiels, les institutions : Sécurité Sociale, Allocations familiales, Travail...

Son secrétariat social vous aide, vous conseille.

Ses ateliers sont à votre disposition pour vous aider à aménager à peu de frais votre intérieur.

Son infirmière vous apporte soins et conseils qui vous aideront, pères, mères, enfants, à éviter la maladie et à vivre dans de meilleures conditions d'hygiène.

Ses monitrices apportent, dans votre foyer même aide et conseils pratiques dans la tâche de la maîtresse de maison.

Enfin le Centre Social Educatif vous aide à vous grouper, car l'homme seul est désarmé dans la société moderne. Des coopératives diverses ont été créées, sous son impulsion, dans tout le pays, et se créent chaque jour. Si vous le voulez vraiment, habitants des douars reculés, vous pouvez prendre votre place de citoyen actif, de membre heureux dans la nouvelle Algérie. Elle a besoin de vous. L'Education Nationale est à votre service.

Du fellah isolé en son douar, au futur ingénieur, au futur professeur de faculté, à l'écrivain, au poète, l'Education Nationale offre des possibilités d'une vie en harmonie avec les besoins et les réalités de chacun. Elle permet à l'homme d'acquérir et de garder sa dignité et sa valeur face au monde matérialiste et face à la société moderne, de mettre la science et la technique à son service.

Documents nouveaux

(Additif à la liste parue dans le Bulletin n° 19)

BROCHURES :

— ***L'union fait la force***

FILMS FIXES :

— ***Vos dents***
— ***La greffe***
— ***La taille***

PROGRESSIONS

— ***Additif à la progression couture***
— ***Recettes de cuisine à l'usage des monitrices***

Les émissions T. V. en 1962

LA Direction de l'Information en Algérie vient de procéder à une distribution de récepteurs TV dont ont bénéficié tous les Centres Sociaux Educatifs de l'Algérois se trouvant dans les zones couvertes par les émetteurs d'Alger et de Chréa. Les centres de l'Oranais et du Constantinois pouvant recevoir les émissions de télévision sont en instance d'équipement. Enfin une deuxième liste comprenant les ex-C.F.J.A. est en voie d'élaboration pour être soumise à la Direction de l'Information qui attribue ces récepteurs TV à titre d'auxiliaires audio-visuels éducatifs. C'est dire que l'expérience d'émissions d'éducation de base à la télévision, inaugurée l'an dernier sur France V et qui avait bénéficié d'une audience restreinte faute de récepteurs, va pouvoir devenir une réalité.

Dès janvier, chaque samedi, une émission de 30 minutes (aux environs de 15 heures) programmées sous le titre « le Monde des Hommes » diffusera soit des émissions d'éducation de base, films didactiques ou de motivation, destinées au public des Centres Sociaux Educatifs, soit des interviews, débats, documentaires sur des questions économiques et sociales susceptibles d'intéresser nos cadres

Un bulletin mensuel informera les animateurs de ces réceptions collectives du programme des émissions et leur permettra de prévenir à temps le public concerné par le sujet : hommes, femmes ou adolescents... Il signalera, en outre, les émissions TV qui, à titre culturel ou autre, risquent d'intéresser notre public. Et il serait souhaitable que leur date de diffusion, titre et contenu soient affichés dans les salles auxquelles le public à accès, en même temps que les moniteurs devraient inviter les habitués du Centre Social Educatif à se rendre à ces séances.

Pour la réception collective de ces émissions, il faudrait inaugurer une formule très souple se rapprochant le plus possible de celle des télé-clubs ruraux créés en France ; cela permettrait de réunir pour chaque séance uns assistance intéressée sinon nombreuse. Des discussions fructueuses pourraient suivre, prolongement direct de l'émission, qui ayant ouvert une brèche dans la réticence ou la passivité du public, fournirait à l'animateur le prétexte à des débats d'ordre général ou local. De cette réception collective, nous espérons des réactions actives et nous ferons tout pour les susciter. C'est pourquoi nous demandons aux animateurs de nous aider en répondant au questionnaire qui sera joint au bulletin mensuel des programmes TV. Plus qu'une approbation de forme, nous souhaitons des critiques constructives, des suggestions précises et détaillées. Car, si les thèmes de l'Education de Base sont souvent de vieux chevaux de bataille que chacun prétend renouveler, il est certain que seule une formule d'expression appropriée peut revaloriser le sujet et lui redonner toute son efficacité.

C'est ce même souci d'efficacité qui nous a conduit à penser que les thèmes de « Notre Premier Journal » comme tous ceux des documents audio-visuels produits dans nos ateliers devaient soutenir ceux de nos émissions télévisées et, éventuellement, prolonger une action incursive ou un éveil d'intérêt par un apport plus effectif ou plus permanent.

Voulant travailler en collaboration la plus étroite possible avec les centres, nous leur demandons de nous signaler tout sujet de reportage qui mériterait d'être proposé en exemple ou tout thème de campagne qui, dans leur région, pourrait connaître un fructueux développement.

C. C.

Nouvelles affectations

Nous sommes heureux de vous signaler les nouvelles affectations suivantes :

M. FERAOUN passe au Rectorat et est chargé, sous l'autorité directe de M. le Recteur, d'une mission d'inspection sur l'ensemble du territoire algérien ;

M. HAMMOUTENE est nommé directeur adjoint des Centres Sociaux d'Algérie ;

M. BASSET devient directeur du C.F.E.B. à titre provisoire.

MM. AOUED, BIERRE, CARL, EYMARD, MERAD, SAPINA deviennent respectivement Inspecteurs des Centres Sociaux à Constantine, Tizi-Ouzou, Orléansville, Alger, Oran, Médéa.

ANCIENNE IMPRIMERIE
VICTOR HEINTZ
41, RUE MOGADOR - ALGER

Dépôt légal Imp. n° 953 - Février 1962 - Editeur n° 36